

RAPPORT ANNUEL **2019** 



Rapport annuel 2019 2

# Là pour les gens de chez nous



MICHEL GAUTHIER

PRÉSIDENT





CLAUDE FRENETTE

DIRECTEUR GÉNÉRAL



À une époque où l'industrie de l'assurance de dommages s'adapte constamment aux événements météo extrêmes et à de nouvelles tendances du marché, Promutuel Assurance est toujours là pour protéger les biens et la paix d'esprit de ses membres-assurés.

#### Près de vous

Bien ancrée dans la région, votre Société mutuelle est forte des liens de confiance qu'elle a tissés avec les gens et les communautés de chez nous. Cette proximité est la clé pour mieux comprendre vos besoins et vous offrir un service personnalisé. Être là de différentes manières, avec et pour nos membres-assurés, s'inscrit dans nos valeurs et notre histoire.

Nous avons à cœur de continuer à jouer fièrement notre rôle d'assureur mutualiste et d'entreprise citoyenne dans la région. Pour faire face aux bouleversements que traverse notre industrie, nous avons donc posé des gestes importants en 2019, de concert avec l'ensemble du Groupe Promutuel, afin de renforcer la résilience de votre Société mutuelle et d'assurer son développement.

#### S'adapter pour durer

Après plusieurs années de stabilité des prix, le marché de l'assurance de dommages a connu, dans les dernières années, une augmentation marquée des réclamations et des coûts moyens liés à celles-ci. Ce cycle haussier, qui a pris de l'ampleur dans la dernière décennie, s'explique par des phénomènes auxquels l'industrie doit apprendre de plus en plus à s'adapter.

#### Événements climatiques extrêmes

L'augmentation constante du nombre d'événements météorologiques extrêmes et de leur intensité crée des conditions difficiles pour nos membres-assurés. Les risques associés au climat sont bien tangibles, entraînent des coûts importants et ne sont pas près de diminuer.

3 Rapport annuel 2019

À titre d'exemple, le Bureau d'assurance du Canada rapportait qu'un total de 292 millions de dollars en indemnités a été versé par les assureurs de dommages au Québec uniquement au premier semestre de 2019, soit une hausse de 165 % par rapport à la même période en 2018.

Les soubresauts de Dame Nature ont ainsi touché bon nombre de nos membres-assurés dans la dernière année. Parmi les événements climatiques marquants qui ont engendré des pertes importantes pour votre Société mutuelle, mentionnons les pluies printanières abondantes, les précipitations de neige importantes, jumelées au redoutable cocktail météo du printemps, ainsi que la tempête de vent du 31 octobre au 1er novembre.

#### Nouvelles tendances automobiles

En plus des carambolages causés par des événements météo, le phénomène préoccupant de la distraction au volant augmente la fréquence des sinistres automobiles. De plus, d'autres facteurs, comme les nouvelles technologies, provoquent une explosion des coûts de réparation des véhicules lors de réclamations.

En effet, peu importe la gamme de voitures, les composants électroniques sont partout et les matériaux utilisés dans leur fabrication sont de plus en plus complexes et perfectionnés. Pour les remettre en état, les carrossiers doivent non seulement posséder des équipements spécialisés, mais également investir régulièrement dans la formation de leur personnel.

#### Pour la pérennité de l'organisation

Dans ce contexte général qui pose un défi de taille pour les assureurs, nous avons le devoir de prendre les mesures nécessaires afin de maintenir la rentabilité pour assurer la pérennité de l'organisation.

En effet, compte tenu de la réalité des événements météo extrêmes, votre Société mutuelle est consciente du caractère fragile de la rentabilité. C'est pourquoi ses gestionnaires se font un devoir d'être proactifs et d'anticiper l'évolution de notre marché, même si les phénomènes évoqués précédemment n'ont pas encore eu d'impact considérable sur nos résultats.

#### Pratiques améliorées

Parmi les gestes posés en 2019, nous avons modifié nos normes de souscription, c'est-à-dire les normes directrices fixées pour accepter ou non d'assurer un risque. Ces améliorations nous permettent non seulement de garantir l'équité envers l'ensemble de nos membres-assurés, mais également de poser un geste concret pour sélectionner adéquatement les risques que nous assurons.

Votre Société mutuelle est très fière des efforts déployés et de l'excellent travail de ses employés visant à minimiser l'impact de la fréquence et de la sévérité des sinistres. Pour assurer la pérennité de notre organisation, nous devons nécessairement continuer à mettre l'accent sur notre rentabilité.

#### Hausse des primes d'assurance

À cet égard, la hausse des primes d'assurance est une mesure inévitable pour conserver un équilibre entre les indemnités versées et les primes perçues, et ce, en gardant en tête les risques futurs. Pour continuer de bien jouer notre rôle premier, soit d'assurer le patrimoine de nos membres-assurés, nous devons, tout comme les autres assureurs du Québec, ajuster les primes dans tous les secteurs, particulièrement en assurance automobile et habitation.

Il s'agit d'une conséquence directe des bouleversements qui frappent l'industrie et concernent toute la société. C'est pourquoi nous sommes également en action pour en atténuer les impacts au moyen de diverses initiatives de prévention et de sensibilisation portant, par exemple, sur l'importance du déneigement des toits et des bonnes habitudes au volant.

Rapport annuel 2019 4

# Résultats financiers

# 2019

# CROISSANCE DU VOLUME-PRIMES

En 2019, dans une industrie où la concurrence demeure très forte, nous avons réussi à augmenter notre volume-primes. Il s'élève à 56 769 000 \$, ce qui représente une hausse de 8 % par rapport à 2018.

Nous sommes heureux de ces résultats qui traduisent le dynamisme de notre équipe, qui est déterminée à assurer le succès de votre Société mutuelle dans la région. Nous continuons de miser sur la proximité avec nos membres-assurés, laquelle nous permet d'offrir une expérience et un service inégalés.

#### TAUX DE SINISTRES

Lors de sinistres, notre raison d'être et nos valeurs mutualistes prennent tout leur sens, surtout que nous devons, plus que jamais, affronter des événements climatiques extrêmes.

Comme nous l'avons déjà mentionné, il y a une tendance générale à la hausse des taux de sinistres et des coûts de réclamations. En matière de sinistralité, le début de la dernière année a été vraiment difficile. Il y a aussi eu beaucoup de pertes majeures. À cela s'ajoute la tempête de vent du 1er novembre qui a touché bon nombre de nos membres-assurés.

En 2019, votre Société mutuelle a ainsi versé un total de 31 942 000 \$ en indemnités à ses membres-assurés victimes d'un sinistre, ce qui porte son taux de sinistres à 58 %, comparativement à 54 % en 2018.



+8%



**58**%

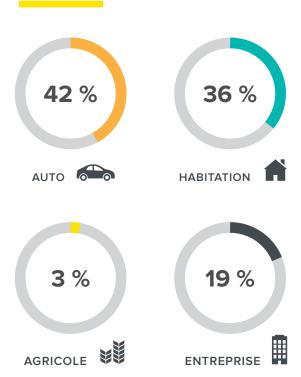
Rapport annuel **2019** 

### RÉSULTATS COMBINÉS

En combinant nos résultats de vente avec nos résultats se rapportant aux indemnités versées aux membres-assurés sinistrés, nous dégageons un résultat d'assurance de 3 353 000 \$ au terme de 2019, ce qui nous permet de conjuguer croissance et rentabilité. Pour ce qui est de l'avoir des membres, il se chiffre à 43 090 000 \$.

Dans les conditions difficiles que connaît le marché, c'est une immense fierté pour nous d'annoncer ces résultats. Nous sommes grandement motivés à maintenir cette rentabilité et à poursuivre nos efforts en ce sens.

### RÉPARTITION DES PRIMES



Rapport annuel 2019 6

# Événements, dons et commandites d'ici

En lien avec nos valeurs mutualistes, participer aux événements dans notre région est tout naturel pour nous. Cela nous donne l'occasion d'incarner cette proximité qui fait partie de notre identité. C'est avec joie que nous allons à la rencontre de nos membres-assurés et que nous affirmons haut et fort notre appartenance aux communautés d'ici.

75 000 \$

REMIS EN DONS ET COMMANDITES



Toujours solidaire envers sa collectivité, votre Société mutuelle est fière d'être très impliquée socialement. Ainsi, année après année, elle parraine, commandite et soutient des causes ou organismes qui contribuent au bien-être économique et social des territoires qu'elle dessert. En 2019, elle a notamment encouragé Laura Lémerveil, le Centre nature de Saint-Basile, la Société d'histoire de Sainte-Anne-de-la-Pérade, Je cours Pont-Rouge et les Coopératives jeunesse de services (CJS) de Portneuf et de la Mauricie, en plus d'appuyer des événements tels que les Fêtes champêtres de Sainte-Anne-de-la-Pérade et le gala Cervelet d'Or de l'École secondaire Donnacona.

Votre Société mutuelle, soutenue par son comité de bénévolat « Pro'Action », est heureuse de faire une différence auprès des organismes et des familles dans le besoin de sa région en investissant 1 % de ses profits dans le bien-être de la communauté.

#### Une équipe toujours là pour vous

Nous tenons à remercier tous nos employés dévoués qui, par leur engagement indéfectible, soutiennent notre mission dans la région au quotidien. Notre équipe fait vivre les valeurs coopératives et donne le meilleur d'elle-même.

Nous voulons aussi remercier notre réseau de courtiers qui, toujours et plus que jamais, est présent pour offrir les produits de Promutuel Assurance.

Enfin, merci à vous, cher membre-assuré, de votre confiance. C'est grâce à vous si un assureur mutualiste né au Québec existe encore après plus d'un siècle et peut créer de véritables retombées ici, dans les communautés de chez nous.







### Votre Société mutuelle

Membre d'un réseau de mutuelles réparties dans toutes les régions du Québec, votre Société mutuelle est près de vous pour mieux vous servir. Elle connaît votre réalité mieux que quiconque, un plus quand il s'agit de vous offrir les meilleures protections d'assurance.

- 42 180 MEMBRES-ASSURÉS
- 103 EMPLOYÉS
- 8 POINTS DE SERVICE







#### Gouvernance

# Pour le respect de nos valeurs mutualistes

Le Groupe Promutuel et ses sociétés membres croient fermement que le respect de leurs valeurs mutualistes passe nécessairement par l'application rigoureuse des meilleures pratiques de gouvernance. De ce fait, tout est mis en œuvre pour nous assurer d'une structure et d'un encadrement rigoureux permettant d'en établir les principes et d'en assurer le maintien.

En nous appropriant les meilleures pratiques en matière de gouvernance, de conformité réglementaire et de gestion des risques, nous garantissons à nos assurés une gestion saine, prudente et performante de nos activités. Pour ce faire, nous nous sommes dotés de normes de gouvernance faisant état des politiques et processus établis, lesquels régissent nos façons de faire et nos façons d'être.

#### Rôles et responsabilités des dirigeants

Nos administrateurs et nos dirigeants doivent faire preuve d'intégrité, d'équité et d'éthique. Tout en maintenant le niveau de probité nécessaire, ils doivent posséder et développer les compétences requises pour remplir les rôles, les responsabilités et les devoirs qui leur sont dévolus.

#### Gestion du risque d'entreprise

Le Groupe Promutuel dispose d'un cadre de gestion couvrant l'ensemble des risques auxquels il est exposé et dont la mise en œuvre est assurée par divers intervenants et comités. Le conseil d'administration est responsable de déterminer les niveaux de tolérance aux risques. Il doit également approuver le développement, la révision et la mise en place des politiques requises pour surveiller et contrôler les risques.

# Contrôles internes, supervision indépendante et vérification des activités

Nos contrôles internes sont efficaces et efficients. Ils sont notamment basés sur les rapports des responsables de la gestion des risques et de la conformité réglementaire de même que sur tout autre rapport produit à l'intention du conseil d'administration.

De plus, l'évaluation de nos contrôles internes repose sur différentes fonctions de supervision indépendante, notamment le vérificateur externe pour les contrôles liés à l'audit.

Enfin, un comité d'audit a été mandaté par le conseil d'administration afin de veiller au respect des saines pratiques commerciales et des pratiques de gestion saine et prudente.

#### Éthique et déontologie

Sous la responsabilité du comité d'éthique formé au sein du conseil d'administration, le Groupe Promutuel doit appliquer un code d'éthique et de déontologie. Ce dernier couvre notamment les conflits d'intérêts potentiels ainsi que l'apparence de conflit d'intérêts. Ce comité procède annuellement à l'évaluation de la probité et de la compétence collective du conseil d'administration.

#### Gouvernance

En vue de se doter des meilleures pratiques en matière de gouvernance, le Groupe Promutuel a mis en place un cadre de gouvernance, lequel inclut un programme, des politiques et un mécanisme d'auto-évaluation de la gouvernance.

#### Sommaire

Rapport de la direction	2
Rapport de l'auditeur indépendant	3
Certificat de l'actuaire	5
États financiers	
États consolidés du résultat et résultat étendu	6
État consolidé des variations des capitaux propres	7
État consolidé des flux de trésorerie	8
Bilan consolidé	9
Notes afférentes aux états financiers consolidés	11
Glossaire de termes financiers	41

### Administrateurs

Les 42 180 membres-assurés de la Société mutuelle sont représentés au conseil d'administration par :

Michel Gauthier\*, président Portneuf

Jean-Paul Rousseau\* \*\*, vice-président Saint-Stanislas

Richard Boivin\*\* Québec

Richard Genest° Saint-Thuribe

Richard Moisan\*° Saint-Raymond

Conrad Robitaille°, Québec

président du comité d'éthique

Annie Roy\*\*, présidente du comité d'audit Shawinigan

René Veillette\*\* Saint-Séverin

- \* membre du comité exécutif
- \*\* membre du comité d'audit
- ° membre du comité d'éthique

# Rapport de la direction

La direction de la Société garantit l'objectivité et la fidélité des états financiers consolidés et de l'information contenue dans le présent rapport. Ces états financiers consolidés ont été dressés selon les Normes internationales d'information financière.

La Société maintient des systèmes de comptabilité et des contrôles administratifs appropriés dans les circonstances, dans les limites d'un coût acceptable. Les procédés utilisés visent à assurer, dans une mesure raisonnable, la bonne comptabilisation, la fiabilité de l'information et la protection de l'actif de la Société.

Le comité d'audit est composé uniquement de membres du conseil d'administration, lesquels sont extérieurs au personnel de la Société. Le comité tient régulièrement des réunions avec l'auditeur et la direction pour traiter des considérations touchant leurs rôles respectifs de même que de la présentation du rapport financier.

En vertu de la *Loi sur les assureurs*, les services d'un auditeur sont fournis à la Société par la Fédération. L'auditeur a la responsabilité de faire rapport aux membres, aux administrateurs et à l'Autorité des marchés financiers quant à la fidélité de la présentation des états financiers consolidés de la Société, conformément aux Normes internationales d'information financière. L'auditeur s'acquitte de cette responsabilité en effectuant un audit de ces états financiers consolidés selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada.

En vertu de la *Loi sur les assureurs*, les services d'un actuaire sont fournis à la Société par la Fédération. L'actuaire doit s'assurer que les hypothèses et les méthodes utilisées pour l'évaluation du passif des polices sont conformes à la pratique actuarielle reconnue au Canada, aux lois en vigueur et aux règlements et directives en la matière.

L'actuaire doit émettre une opinion sur le caractère approprié du passif des polices à la date du bilan à l'égard de la totalité des obligations de la Société envers les titulaires de polices. Le travail nécessaire pour former cette opinion englobe un examen de la suffisance et de la fiabilité des données sur les polices et une analyse de la capacité de l'actif d'appuyer le passif des polices.

L'actuaire doit, sur une base annuelle, analyser la santé financière de la Société et préparer un rapport à l'intention du conseil d'administration. Cette analyse permet de vérifier la suffisance du capital détenu par la Société au 31 décembre 2019 advenant des circonstances économiques et commerciales défavorables.

Les états financiers consolidés ont été examinés par le comité d'audit et approuvés par le conseil d'administration. Les rapports de l'auditeur et le certificat de l'actuaire figurent ci-après.

Le directeur général,

Claude Frenette

Saint-Basile, le 26 février 2020

# Rapport de l'auditeur indépendant

#### À l'intention des membres de Promutuel Portneuf-Champlain, société mutuelle d'assurance générale

#### Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés de Promutuel Portneuf-Champlain, société mutuelle d'assurance générale (la « Société »), qui comprennent le bilan consolidé au 31 décembre 2019, les états consolidés du résultat et du résultat étendu, l'état consolidé des variations des capitaux propres et l'état consolidé des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes aux états financiers consolidés, y compris un résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, les états financiers consolidés ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière consolidée de la Société au 31 décembre 2019, ainsi que de sa performance financière consolidée et de ses flux de trésorerie consolidés pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes internationales d'information financière (normes IFRS).

#### Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section «Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers consolidés» du présent rapport. Nous sommes indépendants de la Société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

# Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers consolidés

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers consolidés conformément aux normes IFRS, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs

Lors de la préparation des états financiers consolidés, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la Société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la Société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la Société.

#### Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers consolidés

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers consolidés prennent en se fondant sur ceux-ci.

# Rapport de l'auditeur indépendant

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne.
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la Société.
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière.
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la Société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la Société à cesser son exploitation.
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers consolidés, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers consolidés représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

La vice-présidence - Vérification,

Maisone fromis

Marianne Grenier, CPA Auditrice, CA

Groupe Promutuel Fédération de sociétés mutuelles d'assurance générale

2000, boulevard Lebourgneuf Québec (Québec) G2K 0B6

Québec, le 26 février 2020

### Certificat de l'actuaire

#### À l'intention des membres de Promutuel Portneuf-Champlain, société mutuelle d'assurance générale

J'ai évalué le passif des polices dans le bilan consolidé de Promutuel Portneuf-Champlain, société mutuelle d'assurance générale au 31 décembre 2019 et sa variation dans l'état consolidé du résultat pour l'exercice clos à cette date, conformément à la pratique actuarielle reconnue au Canada, notamment en procédant à la sélection d'hypothèses et de méthodes d'évaluation appropriées.

À mon avis, les données utilisées dans le cadre de l'évaluation de ces provisions sont fiables et suffisantes. J'ai vérifié la concordance des données d'évaluation avec les documents financiers de l'assureur.

À mon avis, le montant du passif des polices constitue une provision appropriée à l'égard de la totalité des obligations afférentes aux polices. De plus, les résultats sont fidèlement présentés dans les états financiers consolidés.

Frédéric Matte, FICA

Groupe Promutuel Fédération de sociétés mutuelles d'assurance générale

Québec, le 26 février 2020

# États consolidés du résultat et résultat étendu

#### Exercice terminé le 31 décembre

(en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

RÉSULTAT	2019	2018
REVENUS Primes souscrites Diminution (augmentation) des primes brutes non gagnées	56 769 \$ (1 954)	52 489 \$ (1 630)
Primes brutes gagnées Cession au réassureur	54 815 7 153	50 859 6 082
Primes nettes gagnées	47 662	44 777
COÛT DES SINISTRES Indemnités et frais inhérents Recouvrement du réassureur	31 942 3 501	27 374 1 122
Sinistres nets	28 441	26 252
FRAIS Opérations Taxes sur primes Revenus de commissions de réassurance Autres revenus liés aux frais d'opérations	16 313 1 908 (2 251) (102)	15 496 1 770 (2 079) (101)
Total des frais nets	15 868	15 086
RÉSULTAT D'ASSURANCE Revenus nets de placement (Note 6) Quote-part du résultat dans une entreprise associée (Note 14) Intérêts sur les obligations locatives	3 353 1 899	3 439 1 570 (42)
Intérêts sur les obligations locatives Intérêts revenus (dépenses) sur financement des régimes de retraite Autres revenus Autres frais (Note 7)	(15) (95) 96	(76)
	(824)	(883)
RÉSULTAT AVANT IMPÔTS Impôts sur le résultat (Note 9)	4 414 987	4 008 989
RÉSULTAT NET	3 427 \$	3 019 \$
RÉSULTAT ÉTENDU	3 421 \$	3019 \$
RÉSULTAT NET	3 427 \$	3 019 \$
AUTRES ÉLÉMENTS DU RÉSULTAT ÉTENDU Éléments qui seront reclassés ultérieurement dans le résultat net : Gains (pertes) non réalisé(e)s sur les actifs disponibles à la vente, nets des impôts	2 524	(1 167)
Reclassement dans le résultat net de l'exercice, des pertes (gains) réalisé(e)s sur les actifs disponibles à la vente, nettes(nets) des impôts	(283)	(70)
	2 241	(1 237)
Élémente qui ne corent per reglessée ultériourement dens le récultet net :		(:=3,)
Éléments qui ne seront pas reclassés ultérieurement dans le résultat net :  Gains (pertes) actuariel(le)s sur les régimes de retraite, nets(nettes) des impôts	(682)	14
Total des autres éléments du résultat étendu	1 559	(1 223)
RÉSULTAT ÉTENDU	4 986 \$	1 796 \$

# État consolidé des variations des capitaux propres

#### Exercice terminé le 31 décembre

(en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

				du ré	utres éléments esultat ndu	
	Réserve pour éventualités	Ristourne commu- nautaire	Excédents non répartis	Gains (pertes) sur les actifs disponibles à la vente	Gains (pertes) actuariel(le)s sur les régimes de retraite	Total
SOLDE AU 31 DECEMBRE 2017	440 \$	\$	36 869 \$	1 286 \$	(2 287) \$	36 308 \$
Résultat étendu			3 019	(1 237)	14	1 796
Affectation de réserve	468		(468)			
SOLDE AU 31 DÉCEMBRE 2018	908 \$	\$	39 420 \$	49 \$	(2 273) \$	38 104 \$
Résultat étendu			3 427	2 241	(682)	4 986
Affectation de réserve		130	(130)			
Utilisation de réserve	(20)	(7)	27			
SOLDE AU 31 DÉCEMBRE 2019	888 \$	123 \$	42 744 \$	2 290 \$	(2 955) \$	43 090 \$

# État consolidé des flux de trésorerie

#### Exercice terminé le 31 décembre

(en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

ODÉDATIONO	2019	2018
OPÉRATIONS Résultat net	3 427 \$	3 019 \$
Éléments hors trésorerie	3 <del>7</del> 27 \$	3013 ψ
Amortissement des immeubles détenus à des fins de placement	153	101
Amortissement des immobilisations corporelles	166	169
Amortissement des immobilisations incorporelles	888	753
Amortissement des actifs au titre du droit d'utilisation	45	
Pertes (gains) sur placements	(379)	(95)
Pertes (gains) sur disposition d'immobilisations corporelles	` ,	` 1 <sup>′</sup>
Quote-part du résultat dans une entreprise associée		42
Dépréciation (reprise de valeur) d'immobilisations incorporelles	(64)	138
Frais relatifs aux régimes de retraite	674	740
Impôts différés	(135)	(175)
Revenus capitalisés sur placement	(35)	(66)
Intérêts sur les obligations locatives	`15 <sup>′</sup>	` ,
Transfert des parts sociales à la réserve communautaire	(94)	
	4 661	4 627
Dividendes d'une entreprise associée		19
Impôts exigibles sur les autres éléments du résultat étendu	(811)	453
Variation des autres actifs et passifs opérationnels	(3.1.)	
Débiteurs opérationnels	(1 406)	(1 808)
Actifs d'impôts exigibles à recevoir	840	(690)
Autres éléments d'actif, sauf l'actif au titre des régimes de retraite	(2 371)	2 692
Provisions	2 653	(383)
Créditeurs opérationnels	1 161	531
Passifs d'impôts exigibles à payer	1 059	(492)
Cotisations aux régimes de retraite	(448)	(368)
	5 338	4 581
INVESTISSEMENT Acquisitions		
Placements	(13 258)	(2 328)
Immeubles détenus à des fins de placement	(1 822)	(3 874)
Immobilisations corporelles	(26)	(263)
Immobilisations incorporelles		(73)
Dispositions	0.070	4.474
Placements	6 672	4 174
Immobilisations corporelles	(9.432)	(2.264)
	(8 432)	(2 364)
FINANCEMENT		
FINANCEMENT Remboursement d'obligations locatives	<b>(52)</b>	
Nemboursement a obligations locatives	(53)	
Variation de la trésorerie et équivalents de trésorerie	(3 147)	2 217
Trésorerie et équivalents de trésorerie au début de l'exercice (Note 11)	5 183	2 966
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE À LA FIN DE L'EXERCICE (NOTE 11)	2 036 \$	5 183 \$

# Bilan consolidé

#### Au 31 décembre

(en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

ACTIF	2019	2018
LIQUIDITÉS ET PLACEMENTS Trésorerie et équivalents de trésorerie Placements (Note 12) Participation dans une entreprise (Note 14) Immeubles de placement (Note 15)	2 036 \$ 50 788 6 131	5 183 \$ 40 341 395 4 462
	58 955	50 381
PRIMES À RECEVOIR ET AUTRES DÉBITEURS Revenus courus sur placements Primes à recevoir (Note 16) Assureur Réassureur Groupe Promutuel Fédération de sociétés mutuelles d'assurance générale Autres débiteurs	71 19 176 71 612 197 587	78 17 492 56 1 302 193 187
	20 714	19 308
ACTIFS D'IMPÔT EXIGIBLE  AUTRES ÉLÉMENTS D'ACTIF		840
Part du réassureur dans les provisions pour : Sinistres en voie de règlement (Note 21) Primes non gagnées (Note 22) Frais reportés (Note 17) Actif au titre des régimes de retraite (Note 8) Autres	3 838 3 150 2 591 231 66	2 232 2 645 2 323 171 74
	9 876	7 445
ACTIFS D'IMPÔT DIFFÉRÉ (Note 9)	1 883	1 510
ACTIFS AU TITRE DU DROIT D'UTILISATION (Note 18)	199	
IMMOBILISATIONS CORPORELLES (Note 19)	3 492	3 634
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES (Note 20)	1 769	2 593
	96 888 \$	85 711 \$

Engagements et éventualités (Note 32)

POUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Michel Gauthier, président

Annie Roy, administratrice et présidente du comité d'audit

# Bilan consolidé

#### Au 31 décembre

(en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

PASSIF	2019	2018
PROVISIONS Sinistres en voie de règlement (Note 21) Primes non gagnées (Note 22) Commissions de réassurance non gagnées (Note 23)	12 613 \$ 28 807 1 102	12 090 \$ 26 853 926
	42 522	39 869
CRÉDITEURS Réassureur Groupe Promutuel Fédération de sociétés mutuelles d'assurance générale Frais courus et autres fournisseurs (Note 24)	803 427 5 261	783 393 4 154
	6 491	5 330
PASSIFS D'IMPÔT EXIGIBLE	1 108	49
PASSIF AU TITRE DES RÉGIMES DE RETRAITE (Note 8)	3 471	2 265
OBLIGATIONS LOCATIVES (Note 25)	206	
PARTS SOCIALES (Note 26)		94

#### **CAPITAUX PROPRES**

Ristourne communautaire (Note 28)	123	
Réserve pour éventualités (Note 29)	888	908
Excédents non répartis	42 744	39 420
Cumul des autres éléments du résultat étendu (Note 30)	(665)	(2 224)
	43 090	38 104
	96 888 \$	85 711 \$

#### Exercice terminé le 31 décembre 2019

(en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

#### 1 STATUT ET NATURE DES ACTIVITÉS

Promutuel Portneuf-Champlain, société mutuelle d'assurance générale (la « Société »), constituée en vertu de la Loi sur les assureurs, pratique l'assurance de dommages envers ses membres. Ses activités sont faites uniquement au Canada. Le siège est situé au 257, boulevard du Centenaire, Saint-Basile, (Québec), G0A 3G0, Canada.

#### 2 PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES

Les principales conventions comptables décrites ci-dessous ont été appliquées d'une manière uniforme par la Société à toutes les périodes présentées dans ces états financiers consolidés, à moins d'indications contraires. Voir la Note 4 pour les nouvelles conventions comptables appliquées à l'exercice.

#### PRINCIPES DE PRÉSENTATION

Les états financiers consolidés de la Société ont été préparés conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS). Les conventions comptables et l'information financière présentée sont conformes aux recommandations de l'International Accounting Standards Board (IASB).

Les états financiers consolidés de la Société sont présentés en dollars canadiens, soit la monnaie fonctionnelle et de présentation de la Société. Les informations financières sont présentées en dollars canadiens arrondis au millier de dollars près, à moins d'indication contraire. Les états financiers sont préparés selon le coût historique, à l'exception des actifs et passifs suivants qui sont évalués à la juste valeur ou en tenant compte de la valeur temporelle de l'argent :

- actifs financiers disponibles à la vente
- actifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net
- part du réassureur dans la provision des sinistres en voie de règlement
- actifs au titre du droit d'utilisation
- provision des sinistres en voie de règlement
- obligations locatives

Le bilan est présenté sur une base non ordonnée. Les éléments indiqués à chaque poste peuvent inclure à la fois des soldes courants et des soldes non courants. Lorsqu'il y a lieu, la répartition de ces soldes en éléments courants et non courants est présentée aux notes correspondantes.

Les états financiers consolidés ont été approuvés par le conseil d'administration de la Société le 26 février 2020.

#### CONSOLIDATION

La société présente des états financiers consolidés avec sa filiale 9350-0189 Québec Inc. Cette filiale est consolidée à partir de la date de création, soit le 8 novembre 2016. L'acquisition est comptabilisée selon la méthode de l'acquisition. Les soldes intersociétés ainsi que les produits et les charges liés aux transactions intersociétés sont éliminés lors de la consolidation.

#### TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE

La trésorerie et les équivalents de trésorerie regroupent les éléments de trésorerie immédiatement disponibles ou convertibles en trésorerie et qui sont soumis à un risque négligeable de changement de valeur. La trésorerie et les équivalents de trésorerie sont constitués uniquement de la trésorerie.

#### INSTRUMENTS FINANCIERS - ACTIFS ET PASSIFS FINANCIERS

La Société classe ses instruments financiers par catégorie en fonction de leur nature, de leurs caractéristiques et de leur utilisation par la Société au moment de la comptabilisation initiale. À la constatation initiale, tous les instruments financiers doivent être évalués à la juste valeur. Après la constatation initiale, l'évaluation des instruments financiers dépend de leur classement :

Actifs et passifs financiers	Classement
Trésorerie et équivalents de trésorerie	À la juste valeur par le biais du résultat net
Dépôts à terme	Disponibles à la vente
Prêts	Prêts et créances
Obligations	Disponibles à la vente
Sociétés en commandite	* Disponibles à la vente
Promutuel Réassurance et Fonds de garantie	* Disponibles à la vente
Autres placements	Disponibles à la vente
Primes à recevoir et autres débiteurs	Prêts et créances
Créditeurs et parts sociales	Autres passifs financiers

<sup>\*</sup> Selon l'évaluation préliminaire, les conditions contractuelles de ces actifs financiers ne donnent pas lieu, à des dates spécifiées, à des flux de trésorerie qui correspondent uniquement à des remboursements de principal et à des versements d'intérêts sur le principal restant dû (Note 4).

#### Exercice terminé le 31 décembre 2019

(en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

#### 2 PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (SUITE)

Les instruments financiers avec un délai normalisé de livraison sont comptabilisés selon la date de règlement. Les coûts de transaction liés aux actifs financiers détenus à la juste valeur par le biais du résultat sont inscrits dans les revenus de placement au résultat. Les coûts de transaction des autres instruments financiers sont inclus dans la valeur comptable à la comptabilisation initiale. Les revenus sur les placements sont comptabilisés selon la méthode de comptabilité d'exercice et sont présentés nets des frais. Les gains et pertes réalisés sur cession sont calculés selon le coût moyen.

À l'acquisition, la Société classe ses instruments financiers dans l'une des catégories suivantes :

a) Actifs et passifs détenus à la juste valeur par le biais du résultat net Les actifs et les passifs financiers sont comptabilisés à la juste valeur au bilan et toute variation de la juste valeur ainsi que tous les gains et pertes réalisés lors de la cession sont constatés au résultat net au cours de l'exercice au cours duquel ils se produisent.

#### b) Actifs détenus jusqu'à leur échéance et prêts et créances

Les instruments financiers classés comme prêts et créances et les actifs détenus jusqu'à leur échéance sont comptabilisés au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Les intérêts calculés selon cette méthode ainsi que les gains et pertes à la cession sont comptabilisés au résultat.

À chaque date des états financiers, la Société considère comme une indication de dépréciation les difficultés financières de l'émetteur, une faillite ou un défaut de paiement des intérêts ou du capital. Lorsqu'il y a une indication de dépréciation, une provision pour perte est constituée afin d'ajuster la valeur comptable. Cette provision est reconnue immédiatement au résultat net.

#### c) Actifs disponibles à la vente

Les actifs financiers classés comme disponibles à la vente sont évalués à la juste valeur. Les gains et pertes non réalisés sont constatés dans les autres éléments du résultat étendu jusqu'à la décomptabilisation ou jusqu'à ce que les actifs subissent une perte de valeur. À ce moment, les gains ou pertes cumulés au cumul des autres éléments du résultat étendu sont reclassés dans le résultat net.

Une perte de valeur est considérée lorsqu'il y a une diminution de la juste valeur et qu'il existe une indication objective d'une dépréciation prolongée de cet actif. Le montant de la perte est égal à la différence entre le coût d'acquisition amorti et la juste valeur actuelle diminuée de toute perte de valeur déjà comptabilisée.

Lorsque la juste valeur d'un instrument d'emprunt classé comme disponible à la vente augmente au cours d'une période ultérieure, et que cette augmentation peut être objectivement reliée à un événement survenant après la comptabilisation en résultat net de la perte de valeur, cette dernière est reprise et est comptabilisée au résultat jusqu'au montant maximum de la perte comptabilisée antérieurement. Toutefois, les pertes de valeur comptabilisées au résultat pour un instrument de capitaux propres classé comme disponible à la vente ne sont pas reprises au résultat, mais sont inscrites dans les autres éléments du résultat étendu.

Les intérêts sur les instruments d'emprunt sont calculés selon la méthode du taux d'intérêt effectif et sont inscrits au résultat. Les dividendes sur les instruments de capitaux propres sont comptabilisés au résultat dès qu'est établi le droit de la Société à en recevoir le paiement. Les gains ou pertes de change sur les actifs financiers classés dans les actifs disponibles à la vente sont comptabilisés dans les autres éléments du résultat étendu.

La Société classe dans les actifs disponibles à la vente les instruments de capitaux propres qui ne disposent pas d'un cours coté sur un marché actif et dont la juste valeur ne peut être évaluée de façon fiable. S'il existe une indication objective de dépréciation de ces actifs, le montant de la perte de valeur est égal à la différence entre la valeur comptable et la valeur actuelle des flux de trésorerie futurs estimés déterminée au taux d'intérêt courant du marché pour des actifs similaires.

#### d) Autres passifs financiers

Les instruments financiers classés comme autres passifs financiers sont comptabilisés au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Les intérêts calculés selon cette méthode sont inscrits au résultat. S'il y a décomptabilisation de l'instrument financier, les gains et pertes sont comptabilisés au résultat.

#### Exercice terminé le 31 décembre 2019

(en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

#### 2 PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (SUITE)

#### PARTICIPATION DANS UNE ENTREPRISE

La participation dans laquelle la Société exerce une influence notable sur les décisions de politiques financières et opérationnelles est comptabilisée selon la méthode de la mise en équivalence. L'influence notable est présumée lorsque la Société détient 20 % et plus des droits de votes de l'entreprise, sauf s'il peut être démontré clairement que ce n'est pas le cas.

#### RÉASSURANCE ET PART DU RÉASSUREUR DANS LES PROVISIONS

Dans le cours normal de ses activités, la Société utilise la réassurance pour limiter son exposition au risque. La réassurance cédée signifie le transfert d'un risque d'assurance et de la prime à son réassureur. Elle présente les soldes liés à la réassurance sur la base du solde brut dans le bilan afin d'indiquer l'ampleur du risque de crédit associé à la réassurance ainsi que ses obligations envers les titulaires de police.

#### a) Part du réassureur dans les sinistres en voie de règlement Les montants de réassurance que la Société prévoit recouvrer à l'égard des sinistres impayés et des frais de règlement sont comptabilisés à titre d'actif au même moment et selon des principes cohérents avec la méthode utilisée par la Société pour déterminer le passif afférent.

#### b) Part du réassureur dans les primes non gagnées

La part du réassureur dans les primes non gagnées est comptabilisée à titre d'élément d'actif au même moment et selon des principes cohérents avec la méthode utilisée par la Société pour déterminer le passif lié aux primes non gagnées.

#### FRAIS REPORTÉS

Les frais reportés comprennent les commissions des agents, la taxe sur primes et les autres charges directement associées à l'acquisition de primes. Ces coûts sont reportés et amortis sur la durée des polices connexes dans la mesure où ils sont jugés récupérables, après avoir tenu compte des sinistres et des frais inhérents ainsi que des revenus de placement prévus. Ils sont amortis en fonction de la comptabilisation des primes au résultat.

#### IMMEUBLES DE PLACEMENT

Les immeubles de placement sont des biens immobiliers détenus pour en retirer des revenus de location ou pour valoriser le capital. Ils sont comptabilisés au coût historique diminué du cumul des amortissements et du cumul des pertes de valeur. Le coût historique tient compte de tous les coûts directement attribuables à l'acquisition.

Les terrains ne sont pas amortis. L'amortissement des bâtisses est calculé sur les composantes significatives qui ont des durées d'utilité homogène, de sorte à amortir le coût initial sur les durées d'utilité estimées en tenant compte de la valeur résiduelle. L'amortissement est calculé selon la méthode du solde dégressif au taux de 4 %. La durée d'utilité, le mode d'amortissement et la valeur résiduelle sont revus annuellement.

#### **IMMOBILISATIONS CORPORELLES**

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût historique diminué du cumul des amortissements et du cumul des pertes de valeur. Le coût historique tient compte de tous les coûts directement attribuables à l'acquisition.

Les terrains ne sont pas amortis. L'amortissement des autres immobilisations corporelles est calculé sur les composantes significatives qui ont des durées d'utilité homogènes, de sorte à amortir le coût initial sur les durées d'utilité estimées en tenant compte de la valeur résiduelle. Les méthodes et taux d'amortissement sont :

Catégorie	Méthode	Taux ou durée
Bâtisse	Dégressif	4 % et 8 %
Améliorations locatives	Linéaire	5 ans
Mobilier-équipement	Dégressif	20 % et 30 %
Automobile	Dégressif	30 %

La durée d'utilité, le mode d'amortissement et la valeur résiduelle sont revus annuellement en tenant compte de la nature des actifs, de l'usage prévu et de l'évolution technologique. Les gains ou les pertes sur cession correspondent à la différence entre le produit de cession et la valeur comptable. Ils sont présentés dans les frais dans l'état consolidé des résultats.

#### Exercice terminé le 31 décembre 2019

(en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

#### 2 PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (SUITE)

#### IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Les immobilisations incorporelles sont comptabilisées au coût et amorties en fonction de leur durée d'utilité selon les méthodes et taux suivants :

Catégorie	Méthode	Durée
Clientèle	Linéaire	3 et 5 ans

La durée d'utilité, le mode d'amortissement et la valeur résiduelle sont revus annuellement en tenant compte de la nature des actifs, de l'usage prévu et de l'évolution technologique. Les gains ou les pertes sur cession correspondent à la différence entre le produit de cession et la valeur comptable. Ils sont présentés dans les frais d'opérations dans l'état consolidé des résultats. L'amortissement de la clientèle est présenté dans les autres frais.

#### DÉPRÉCIATION D'ACTIFS À LONG TERME

Lors de circonstances ou d'événements importants pouvant indiquer une perte de valeur, la Société réévalue la valeur comptable des actifs à long terme. Une perte de valeur existe lorsque la valeur comptable de l'actif excède la valeur recouvrable. La valeur recouvrable de l'actif est considérée comme la valeur la plus élevée entre sa juste valeur diminuée des coûts de vente et sa valeur d'utilité. Le montant de toute perte de valeur représente l'excédent de la valeur comptable nette sur la valeur recouvrable et est imputé au résultat.

#### **PROVISIONS**

#### a) Sinistres en voie de règlement

Des estimations des pertes individuelles sont fournies pour chaque sinistre déclaré. De plus, des provisions sont établies pour les frais de règlement, la matérialisation des sinistres déclarés et pour les sinistres subis mais non déclarés, d'après l'expérience passée et les polices en vigueur. La provision est établie selon la méthode canadienne, laquelle est conforme à la pratique établie par l'Institut canadien des actuaires (ICA). Comme requis par les normes de l'Institut canadien des actuaires et les exigences réglementaires, la provision pour les sinistres en voie de règlement est présentée en tenant compte de la valeur temporelle de l'argent avec une marge pour écart défavorable. Les estimations nécessaires sont revues périodiquement et les modifications qui peuvent y être apportées sont reflétées dans les résultats de l'exercice. Les récupérations et recouvrements par subrogation sont comptabilisés lorsqu'il est probable qu'ils se réalisent.

#### b) Primes non gagnées

Les primes sont comptabilisées au résultat au fur et à mesure de l'écoulement du terme des contrats selon la méthode dite d'expiration mensuelle. Les primes non gagnées représentent la proportion non écoulée des contrats en fin d'exercice.

#### c) Commissions de réassurance non gagnées

Les commissions de réassurance non gagnées sont comptabilisées à titre d'élément de passif selon des principes cohérents avec la méthode utilisée par la Société pour déterminer les frais d'acquisition reportés.

#### INSUFFISANCE DE PRIMES

À chaque date d'états financiers, la Société évalue la suffisance de sa provision pour primes non gagnées pour couvrir les frais futurs associés aux contrats en vigueur. Une évaluation est effectuée pour estimer les coûts futurs de sinistres et les frais connexes nets du revenu de placement généré. Toute insuffisance de la provision est inscrite en diminution des frais reportés. Si les frais reportés sont insuffisants, l'excédent est constaté au résultat, et une provision est inscrite au passif.

#### **AUTRES PROVISIONS**

La Société comptabilise une provision lorsqu'il existe une obligation à l'égard d'un tiers résultant d'un événement passé et qu'il est probable qu'une sortie de ressources économiques est nécessaire pour régler l'obligation et que le montant relatif à cette obligation peut être estimé de manière fiable. Le montant de provision correspond à la meilleure estimation de la contrepartie nécessaire à l'extinction de l'obligation actuelle, compte tenu des risques et incertitudes liés à l'obligation. Les passifs éventuels sont divulgués si l'obligation future est probable et que le montant relatif à cette obligation ne peut être raisonnablement estimé.

#### Exercice terminé le 31 décembre 2019

(en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

#### 2 PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (SUITE)

#### **IMPÔTS**

La Société comptabilise les impôts sur le résultat étendu suivant la méthode axée sur le bilan. La provision pour impôts sur le résultat étendu comporte deux composantes : l'impôt exigible et l'impôt différé. L'impôt exigible est composé des montants qui devraient être payables ou récupérables par suite de l'exploitation durant l'année en cours. L'impôt différé calculé sur une base non actualisée découle des changements durant l'année des écarts temporels cumulatifs entre la valeur comptable des actifs et des passifs et leurs assiettes fiscales respectives, en utilisant les taux d'imposition en vigueur ou pratiquement en vigueur pour les exercices au cours desquels il est prévu que les écarts se résorberont. L'actif d'impôt différé est constaté dans la mesure où la réalisation future de l'avantage fiscal est probable. L'effet sur l'impôt différé d'un changement de taux d'imposition est constaté dans le résultat net, sauf pour l'impôt lié aux autres éléments du résultat étendu, en tel cas, l'effet d'un changement de taux d'imposition est constaté dans les autres éléments du résultat étendu.

Des incertitudes existent quant à l'interprétation de règles fiscales complexes qui ont des conséquences sur le montant ainsi que sur le moment de la réalisation des impôts sur le revenu. Compte tenu de cette complexité, des ajustements aux impôts sur le revenu déjà reconnus pourront être requis pour tenir compte des différences entre les résultats réels et les provisions faites. Le montant de ces provisions est établi en tenant compte de certains facteurs dont les résultats des vérifications fiscales et les opinions divergentes entre la Société et les autorités fiscales quant aux règles relatives à l'impôt.

#### PARTS SOCIALES

Les parts sociales sont classées au passif, car il existe une obligation contractuelle de remettre de la trésorerie au gré du détenteur.

#### **CAPITAUX PROPRES**

Les parts privilégiées sont présentées à la valeur nominale à laquelle les parts ont été émises. Les intérêts sur parts privilégiées sont inclus dans les capitaux propres dans l'exercice où le versement est approuvé par le conseil d'administration.

Les excédents non répartis incluent les résultats des années antérieures et de l'année courante. Le cumul des autres éléments du résultat étendu est composé des gains et pertes non réalisés sur les actifs financiers disponibles à la vente et du cumul des gains et pertes actuariel(le)s sur les régimes de retraite.

Les ristournes aux membres sont incluses dans le passif et au résultat dans l'exercice où le versement est approuvé par le conseil d'administration.

#### PRIMES ET CONTRATS D'ASSURANCE

Les contrats sont classés à titre de contrats d'assurance lorsqu'ils comprennent au minimum un risque d'assurance significatif. La Société détermine le risque significatif à la suite de l'analyse des caractéristiques des contrats types. Les contrats qui ne répondent pas à cette définition sont classés comme des contrats d'investissement.

Tous les contrats émis par la Société répondent à la définition de contrat d'assurance. Les revenus de primes des contrats d'assurance et des contrats acceptés en réassurance sont comptabilisés lorsque les primes deviennent exigibles. Les primes sont réparties aux résultats au fur et à mesure de l'écoulement du terme des contrats selon la méthode dite d'expiration mensuelle. La portion des revenus de primes correspondant à la proportion non écoulée des contrats en fin d'exercice est incluse dans les primes non gagnées au passif.

#### GROUPEMENT DES ASSUREURS AUTOMOBILES

Le Groupement des assureurs automobiles (le « GAA ») gère le Plan de répartition des risques (le « PRR »), un outil qui favorise à tous l'accès à l'assurance automobile. Une société d'assurance qui ne souhaite pas conserver dans son portefeuille un client représentant pour elle un plus grand risque peut le transférer au PRR. Ainsi, ce sont tous les assureurs souscrivant de l'assurance automobile au Québec qui se partagent collectivement ce risque en fonction de leur part de marché au Québec. La Société ne fait pas de distinction dans l'application des conventions comptables pour les contrats d'assurance qui sont transférés au PRR.

#### **AVANTAGES DU PERSONNEL**

#### Avantages à court terme

Il s'agit d'avantages payables dans les douze mois suivant la date de clôture autres que les indemnités de fin de contrat, tels les salaires et commissions, les cotisations sociales et certaines primes. Une charge est comptabilisée au titre de ces avantages à court terme sur la période au cours de laquelle les services ayant donné droit à ces avantages ont été rendus.

#### Exercice terminé le 31 décembre 2019

(en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

#### 2 PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (SUITE)

AVANTAGES DU PERSONNEL (SUITE)

Avantages postérieurs à l'emploi

Les employés et la Société participent à des régimes de retraite multi-employeurs à prestations définies qui regroupent Groupe Promutuel Fédération de sociétés mutuelles d'assurance générale et les sociétés mutuelles membres du Groupe. Ces régimes de retraite corrrespondent à des régimes à prestations définies et représentent des régimes auxquels la mutuelle participe et pour lesquels elle s'engage formellement sur un niveau de prestations et assume donc le risque actuariel et le risque de placement. Les régimes assurent à ses employés et à ses cadres des prestations de retraite établies en fonction du nombre d'années de service et du salaire moyen de fin de carrière. Le calcul est effectué à chaque clôture annuelle, et les données individuelles concernant les salariés sont revues chaque année par un actuaire indépendant.

Le coût des services, qui comprend le coût des services courants et des services passés, est comptabilisé à l'état consolidé des résultats. Les frais d'intérêts sont calculés en appliquant le taux d'actualisation aux passifs ou actifs des régimes de retraite pour la période. Le taux d'actualisation est déterminé par référence aux taux de rendement du marché des obligations d'entreprise de haute qualité. Les frais d'intérêts sont inscrits à l'état des résultats dans les intérêts sur financement des régimes de retraite.

Les gains actuariels (pertes actuarielles) résultent de l'écart entre le rendement réel et le taux d'actualisation des régimes sur les actifs des régimes de retraite capitalisés, des modifications apportées aux hypothèses actuarielles utilisées pour déterminer l'obligation au titre des régimes à prestations définies et des gains ou pertes d'expérience sur cette même obligation. Tous les écarts actuariels sont immédiatement comptabilisés dans les autres éléments du résultat étendu.

L'actif ou le passif au titre des régimes de retraite à prestations définies se calcule comme la valeur actualisée de l'obligation de ces régimes nette de la juste valeur des actifs des régimes de retraite.

#### CONTRATS DE LOCATION

Les contrats visant la location de biens qui n'ont pas pour effet d'exposer la Société à la quasi-totalité des risques et des avantages inhérents à la propriété sont classés comme des contrats de location simple. Les paiements effectués sont comptabilisés en charge selon la méthode linéaire sur la durée du contrat de location et présentés dans les frais d'opérations.

Le 1er janvier 2019, la Société a adopté une nouvelle convention comptable à la suite de l'adoption de la norme IFRS 16 sur les contrats de location (Note 4).

#### **ÉVALUATION DE LA JUSTE VALEUR**

La juste valeur des instruments financiers est le montant de la contrepartie dont conviendraient des parties compétentes agissant en toute liberté dans des conditions de pleine concurrence. La juste valeur est établie à l'aide des cours acheteurs provenant d'un marché actif. Si ce n'est pas le cas, la juste valeur est établie à partir des prix de marché prévalant pour des instruments ayant des caractéristiques et des profils de risque similaires ou des modèles d'évaluation interne ou externe utilisant des données observables sur le marché. La Note 37 explique en détail ces bases de calcul.

#### OPÉRATIONS AVEC LES INSTITUTIONS DU GROUPE PROMUTUEL

La Société effectue des opérations avec les institutions du Groupe Promutuel. Ces opérations sont effectuées dans le cours normal des activités et sont assujetties à des conditions normales de marché. Les principales opérations sont présentées distinctement dans les états financiers consolidés.

#### 3 UTILISATION D'ESTIMATIONS ET DE JUGEMENTS DE LA DIRECTION

La préparation des états financiers consolidés conformément aux IFRS exige que la direction procède à des estimations et formule des hypothèses qui touchent les montants présentés dans les états financiers. Les résultats réels peuvent différer de ces estimations. Les estimations et les hypothèses sous-jacentes sont passées en revue régulièrement. Toute révision des estimations comptables est comptabilisée dans l'exercice au cours duquel les estimations sont révisées ainsi que dans les périodes futures touchées par ces révisions.

Les estimations et hypothèses importantes concernant l'évaluation des sinistres en voie de règlement sont présentées à la Note 21 et celles concernant les actifs et passifs au titre des régimes de retraite à la Note 8.

Les états financiers consolidés requièrent le jugement de la direction relativement à la comptabilisation des instruments financiers, à l'évaluation de la durée et du taux d'actualisation des contrats de location lors de la comptabilisation des obligations locatives, à la détermination des composantes des immobilisations et à l'évaluation des pertes objectives.

#### Exercice terminé le 31 décembre 2019

(en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

#### 4 MODIFICATIONS DE CONVENTIONS COMPTABLES

i) Nouvelles conventions comptables appliquées

#### IFRS 16 CONTRATS DE LOCATION

La Société a adopté la norme IFRS 16 « Contrats de location » (remplace la norme IAS 17 « Contrats de location ») au moyen d'une approche rétrospective modifiée en vertu de laquelle l'information comparative pour l'année 2018 n'a pas été retraitée et continue d'être présentée selon la norme IAS 17. À la suite de l'adoption initiale de l'IFRS 16, la Société a mis à jour ses principales conventions comptables comme suit :

#### a) Convention comptable applicable à compter du 1 er janvier 2019

À la date de passation du contrat, la Société apprécie si celui-ci est ou contient un contrat de location. À la date de début du contrat de location, un actif au titre du droit d'utilisation et une obligation locative sont comptabilisés. L'actif au titre du droit d'utilisation est évalué au coût lors de la comptabilisation initiale, ce qui correspond à la valeur de l'obligation locative ajustée pour tenir compte de tous les paiements de loyers versés à la date de début ou avant cette date, déduction faite des avantages incitatifs à la location reçus.

L'actif au titre du droit d'utilisation est comptabilisé au coût diminué du cumul des amortissements et du cumul des pertes de valeur. La Société calcule les amortissements suivant la méthode linéaire sur la durée du contrat de location. Les actifs au titre du droit d'utilisation sont amortis sur des périodes allant de 1 à 9 ans.

L'obligation locative est évaluée initialement à la valeur actualisée des paiements de loyers qui n'ont pas encore été versés à la date de début, calculée en utilisant le taux implicite du contrat de location ou, si ce taux ne peut pas être facilement déterminé, au taux marginal d'emprunt de la Société, lequel est généralement utilisé par la Société. La durée du contrat de location est évaluée en fonction des conditions du contrat et la Société détermine si elle a une certitude raisonnable qu'une option de prolongation ou une option de résiliation anticipée, le cas échéant, sera exercée. S'il existe une certitude raisonnable qu'une telle option sera exercée, elle considère l'exercice de cette option lorsqu'elle détermine la durée du contrat de location. Les paiements en vertu du contrat de location comprennent les paiements fixes, les frais qui varient en fonction d'indices ou de taux, selon les indices ou taux en vigueur au début du contrat, un montant estimatif pour toute valeur résiduelle garantie ainsi que les montants que la Société est raisonnablement assurée de verser pour un prix d'exercice d'option d'achat ou de renouvellement ou pour une pénalité. L'obligation locative est ultérieurement réévaluée au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif. L'obligation locative est réévaluée lors de changements dans les estimations par la Société ou lorsque celle-ci exerce une option de prolongation ou de résiliation. Dans un tel cas, un ajustement correspondant est comptabilisé à l'actif au titre du droit d'utilisation.

La Société a choisi de se prévaloir de l'exemption relative aux contrats de location dont la durée est de 12 mois ou moins et de ceux dont le bien sous-jacent a une faible valeur. Ainsi, ces contrats de location sont comptabilisés de façon linéaire dans les frais d'opération.

Les actifs au titre du droit d'utilisation (Note 18) et les obligations locatives (Note 25) sont présentés distinctement dans le bilan de la Société. La charge d'intérêt est présentée distinctement dans les résultats et l'amortissement est présenté dans les frais d'opération.

#### b) Incidences de l'adoption de l'IFRS 16

L'adoption de l'IFRS 16 a entraîné la comptabilisation au bilan consolidé de la Société de contrats de location simple en tant qu'actifs au titre du droit d'utilisation et d'obligations locatives connexes. À la date de transition, les actifs au titre du droit d'utilisation ont été évalués contrat par contrat à un montant égal à la valeur de l'obligation locative.

Les obligations locatives ont été évaluées à la valeur actualisée des paiements de loyers restants à l'aide du taux d'emprunt marginal de la Société au 1er janvier 2019. Le taux moyen pondéré appliqué était de 6.61 %.

La Société a fait le choix de se prévaloir de la mesure de simplification relative à l'identification des contrats de location à la date de transition. Ainsi, la présente norme a été appliquée aux contrats de location antérieurement identifiés comme tels selon les normes en vigueur.

#### Exercice terminé le 31 décembre 2019

(en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

#### 4 MODIFICATIONS DE CONVENTIONS COMPTABLES (SUITE)

b) Incidences de l'adoption de l'IFRS 16 (suite)

La Société s'est prévalue des mesures de simplification permises à la transition à l'IFRS16 suivantes :

- La Société a utilisé des connaissances acquises a posteriori pour déterminer la durée des contrats de location qui renfermaient des options de prolongation ou de résiliation.
- Les contrats de location dont la durée restante est inférieure ou égale à douze mois à la date de première application ont été comptabilisés à titre de contrats de location à court terme, même si la durée initiale du contrat de location est supérieure à douze mois.
- La Société a exclu les coûts directs initiaux de l'évaluation de l'actif au titre du droit d'utilisation.
- La Société a choisi de s'appuyer sur l'évaluation qu'elle a faite de ses contrats de location immédiatement avant la date de première application conformément à IAS 37 « Provisions, passifs éventuels et actifs éventuels », au lieu d'effectuer un test de dépréciation.

Le 1er janvier 2019, la Société a comptabilisé des actifs au titre du droit d'utilisation et des obligations locatives de 244 \$.

Le tableau suivant présente un rapprochement entre les engagements en vertu de contrats de location simple au 31 décembre 2018 et les obligations locatives au 1er janvier 2019.

Réconciliation des obligations locatives au 1 er janvier 2019 :	2019
Engagements relatifs aux contrats de location simple au 31 décembre 2018 Paiements variables non comptabilisés dans les obligations locatives Options de prolongation considérées dans les obligations locatives Autres	215 \$ (52) 142 7
Obligations locatives avant actualisation au 1 er janvier 2019	312
Effet de l'actualisation au taux d'emprunt marginal au 1 er janvier 2019	(68)
Total des obligations locatives au 1 <sup>er</sup> janvier 2019	244 \$

MODIFICATIONS À LA NORME IFRS 4 « CONTRATS D'ASSURANCE » POUR L'APPLICATION DE LA NORME IFRS 9 « INSTRUMENTS FINANCIERS »

La Société a adopté les modifications à la norme IFRS 4 « Contrats d'assurance », qui visent à répondre aux préoccupations des assureurs concernant les dates d'entrée en vigueur différentes de l'IFRS 9 « Instruments financiers » et de la nouvelle norme IFRS 17 « Contrats d'assurance ». Les modifications permettent aux sociétés d'assurance d'effectuer un choix entre les deux approches suivantes :

- l'approche du report permet une exemption temporaire facultative de l'application de IFRS 9 jusqu'au 1 er janvier 2021, au plus tard, pour les entités dont l'activité prédominante consiste à émettre des contrats qui entrent dans le champ d'application d'IFRS 4;
- l'approche par superposition permet aux entités d'appliquer IFRS 9 en ajustant certains des effets de cette norme sur les actifs financiers désignés. Ces actifs financiers désignés sont liés aux passifs relatifs aux contrats d'assurance.

La Société a adopté les dispositions de cet amendement aux états financiers consolidés ouverts à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018. La Société a opté pour l'approche du report et a réalisé une évaluation au 31 décembre 2015. La Société a conclu que ses activités sont principalement liées à l'assurance, puisque le ratio de ses passifs liés à des contrats d'assurance sur le total de ses passifs se situe au-dessus du seuil de 80 %. Cette évaluation ne sera mise à jour que si les activités de la Société subissent des changements importants. Ainsi, la Société se prévaut de l'exemption temporaire et continuera d'appliquer la norme IAS 39 à ses actifs financiers jusqu'à la date d'entrée en vigueur de la norme IFRS 17 « Contrats d'assurance » (voir ci-après).

En novembre 2018, l'IASB a décidé provisoirement de reporter d'un an l'exemption temporaire à l'amendement « Application d'IFRS 9 instruments financiers et d'IFRS 4 Contrats d'assurance » pour les assureurs. Le report aux exercices ouverts à compter du 1 er janvier 2022 n'est pas approuvé à ce jour.

Toutefois, dans l'intervalle, la Société est tenue de présenter des informations supplémentaires relatives au classement (Note 2), à la juste valeur des actifs financiers (Notes 12 et 13) ainsi que leur cote de crédit (Note 36).

#### Exercice terminé le 31 décembre 2019

(en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

#### 4 MODIFICATIONS DE CONVENTIONS COMPTABLES (SUITE)

ii) Nouvelles normes émises, mais non encore en vigueur

L'IASB a publié de nouvelles normes dont l'application sera obligatoire dans les prochains exercices. Plusieurs de ces nouvelles normes n'auront aucune incidence sur les états financiers consolidés de la Société, de sorte qu'elles ne sont pas abordées ci-après. Voici les principales normes émises, mais non encore en vigueur, qui pourraient avoir une incidence sur les états financiers :

#### IFRS 9 INSTRUMENTS FINANCIERS

En juillet 2014, l'IASB a publié la norme IFRS 9 intitulée « Instruments financiers ». Cette nouvelle norme exige que les actifs financiers soient évalués au coût amorti ou à la juste valeur en fonction du modèle économique que suit l'entité pour la gestion de ses actifs. La norme contient également des modifications concernant la comptabilisation des passifs financiers, de la reconnaissance des pertes de crédit attendues ainsi que de la comptabilité de couverture. Cette norme est en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1 er janvier 2018. Toutefois, la Société répond aux critères d'admissibilité de l'exemption temporaire de l'application de l'IFRS 9 prévue par l'IFRS 4 et a choisi de reporter l'application de l'IFRS 9 jusqu'à la date d'entrée en vigueur de la nouvelle norme sur les contrats d'assurance, l'IFRS 17, le 1 er janvier 2021. La Société évalue actuellement l'incidence de la norme sur ses états financiers consolidés et ne prévoit pas l'appliquer de façon anticipée.

#### IFRS 17 CONTRATS D'ASSURANCE

En mai 2017, l'IASB a publié la norme IFRS 17 intitulée « Contrats d'assurance ». Cette nouvelle norme remplace les dispositions de la norme IFRS 4 « Contrats d'assurance ». Cette norme a pour objectif de s'assurer que l'entité fournit des informations pertinentes et représentatives des contrats et elle établit les principes de reconnaissance, d'évaluation, de présentation et de divulgation. La norme IFRS 17 présente un modèle général pour la comptabilisation des contrats d'assurance, ainsi qu'un modèle simplifié (méthode de la répartition des primes) pour les contrats de courte durée, qui seront applicables à la plupart des contrats d'assurance de dommages.

Les dispositions de cette nouvelle norme s'appliqueront de manière rétrospective et, si c'est impraticable, selon l'approche rétrospective modifiée ou l'approche de la juste valeur aux états financiers consolidés ouverts à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021. L'adoption anticipée est permise, selon certaines restrictions. La Société a entrepris un projet de mise en oeuvre de la norme IFRS 17. La Société évalue actuellement l'incidence de cette norme sur ses états financiers consolidés et ne prévoit pas l'appliquer de façon anticipée.

En novembre 2018, l'IASB a décidé provisoirement de reporter d'un an l'entrée en vigueur de la norme IFRS 17. Le report aux exercices ouverts à compter du 1 er janvier 2022 n'est pas approuvé à ce jour.

#### IFRS 3 REGROUPEMENT D'ENTREPRISES

En octobre 2018, l'IASB a publié des modifications à la norme IFRS 3 « Regroupement d'entreprises » relatives à la définition d'une entreprise visant à aider les entités à déterminer si les activités et les actifs acquis constituent une entreprise ou simplement un groupe d'actifs. Ces modifications s'appliquent aux regroupements d'entreprises pour lesquels la date d'acquisition se situe à l'ouverture ou après l'ouverture du premier exercice ouvert à compter du 1 er janvier 2020. L'adoption anticipée est permise. La Société n'adoptera pas les dispositions de cette norme de façon anticipée et ne prévoit pas que l'adoption de cette norme aura des incidences importantes.

#### 5 TOTAL DES REVENUS

	2019	2018
Primes nettes gagnées	47 662 \$	44 777 \$
Revenus de commissions de réassurance	2 251	2 079
Autres revenus liés aux frais d'opérations	102	101
Revenus nets de placement	1 899	1 570
Autres revenus	96	
Total des revenus	52 010 \$	48 527 \$

Exercice terminé le 31 décembre 2019

(en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

#### 6 REVENUS NETS DE PLACEMENT

REVENUS NETS DE PLACEMENT					
	Ex	ercice terminé	le 31 déc	cembre 2019	
	À la juste				
	valeur par	Détenus		Prêts	
	le biais du ju	ısqu'à leur Dis	ponibles	créances	
	-	-	a vente	et autres	Total
Revenus d'intérêts	78 \$	\$	227 \$	115 \$	420 \$
Revenus de financement de primes	•	,	·	963	963
Total des revenus d'intérêts	78		227	1 078	1 383
Honoraires			(9)		(9)
Total des revenus nets de placement	78		218	1 078	1 374
Gains (pertes) sur disposition de placement	(7)		386	1 070	379
Total des gains (pertes) sur les placements	(7)		386		379
Revenus d'immeubles de placement	(1)		300		3/3
Revenus de location				412	412
Charges d'exploitation directes				712	712
qui ont généré des revenus locatifs				(266)	(266)
Total des revenus d'immeubles de placement				146	146
Total des revenus d'infineubles de placement	71 \$	\$	604 \$	1 224 \$	1 899 \$
	/Ι ψ	Ψ	004 a	1 Z Z 4 P	1 099 4
	F	xercice terminé	le 31 déc	embre 2018	
	À la juste	,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,	10 01 000	0111010 2010	
	valeur par	Détenus		Prêts	
	•	usqu'à leur Dis	nonibles		
		-	la vente	et autres	Total
Revenus d'intérêts	70 \$	\$	419 \$	12 \$	501 \$
Revenus de financement de primes	70 Ψ	Ψ	-110 ψ	944	944
Total des revenus d'intérêts	70		419	956	1 445
Honoraires	70		(10)	330	(10)
Total des revenus nets de placement	70		409	956	1 435
Gains (pertes) sur disposition de placement	70		95	930	95
Total des gains (pertes) sur les placements			95		95
Revenus d'immeubles détenus à des fins de p	Jacomont		90		95
Revenus de location	ласеттеті			157	157
				157	157
Charges d'exploitation directes				(447)	(447)
qui ont généré des revenus locatifs				(117)	(117)
Total des revenus d'immeubles de placement	70 0	•	F04 A	40	40
	70 \$	\$	504 \$	996 \$	1 570 \$
AUTDEO EDAIO					
AUTRES FRAIS					0010
				2019	2018
Amortissement de clientèle				888 \$	753 \$

#### 8 RÉGIMES DE RETRAITE

Autres

Dépréciation (reprise de valeur) d'immobilisations incorporelles

7

Les employés et la Société participent à des régimes de retraite multi-employeurs à prestations définies qui regroupent Groupe Promutuel Fédération de sociétés mutuelles d'assurance générale et les sociétés mutuelles membres du Groupe. Les régimes mis en place par la mutuelle sont constitués d'un régime à l'intention des employés et d'un régime à l'intention des directeurs généraux. Les cotisations des employés et des employeurs sont versées dans les régimes. Ces régimes sont administrés par des comités de retraite composés de représentants des employeurs, d'employés et de retraités. Les comités de retraite sont chargés de l'administration des régimes et de l'élaboration de la stratégie de placement.

(64)

138

(8)

Les régimes sont des régimes de fin de carrière basés sur la moyenne des cinq meilleures années de salaire. Ces régimes ne comportent aucune clause d'indexation.

#### Exercice terminé le 31 décembre 2019

(en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

#### 8 RÉGIMES DE RETRAITE (SUITE)

Ces régimes de retraite correspondent à des régimes à prestations définies et représentent des régimes auxquels la mutuelle participe et pour lesquels elle s'engage formellement sur un niveau de prestations et assume donc le risque actuariel et le risque de placement. Comme les modalités de fonctionnement des régimes font en sorte que l'évolution future des salaires aura une incidence sur le montant des prestations futures, le coût des prestations et la juste valeur de l'obligation au titre des régimes à prestations définies sont généralement déterminés à partir de calculs actuariels selon la méthode des unités de crédit projetées. Ces calculs sont effectués à partir des hypothèses les plus probables concernant principalement le rendement prévu des placements des régimes et le taux d'actualisation de l'obligation des régimes, mais aussi, et dans une moindre importance, la progression des salaires, l'âge de départ à la retraite des salairés et le taux de mortalité. Les frais d'administration des régimes sont payables directement par les employeurs. Les frais de gestion des actifs des régimes sont payables directement par les régimes.

En 2019, une entente a été conclue entre les gestionnaires des régimes de retraite et une compagnie d'assurance pour procéder au transfert des prestations liées aux services rendus par des retraités des régimes. La somme transférée, pour l'ensemble du Groupe Promutuel Fédération de sociétés mutuelles d'assurance générale et les sociétés mutuelles membres du Groupe, totalise 77 000 \$ à titre d'actifs à la compagnie d'assurance pour la cession d'une partie des prestations des retraités. Cependant, ces transactions ne constituent pas une liquidation car les régimes de retraite conservent une obligation juridique envers les retraités.

Un actuaire indépendant procède à l'analyse des données individuelles concernant les participants aux régimes. Il détermine le niveau de cotisation minimum selon les résultats de son examen. Selon la Loi sur les régimes complémentaires de retraite, les employeurs doivent effacer tout déficit au plus tard 10 ans après la date de la dernière évaluation actuarielle.

La Société évalue ses obligations au titre des prestations définies pour l'année en cours à partir des évaluations actuarielles produites en date du 31 décembre 2017. Les prochaines évaluations actuarielles devront être produites en date du 31 décembre 2020.

#### La charge des régimes de retraite est la suivante :

	2019	2018
Au résultat net		
Coût des services courants (employeur)	579 \$	664 \$
Frais d'administration des régimes	29	36
Intérêt net sur financement des régimes	95	76
Charge au résultat net	703	776
Aux autres éléments du résultat étendu		
Déficit (excédent) des rendements des actifs, à l'exclusion des montants inclus dans		
l'intérêt net sur le financement des régimes	(2 007)	1 033
Pertes (gains) actuariel(s)les découlant des modifications dans les hypothèses	,	
- financières	2 908	(1 572)
- autres	19	520
Charge (économie) aux autres éléments du résultat étendu	920	(19)
Charge (économie) de l'exercice au résultat étendu	1 623 \$	757 \$
Rapprochement de la capitalisation des régimes		
Actif des régimes	4= 000	47.450.4
Juste valeur de l'actif des régimes au début de l'exercice	17 233 \$	17 459 \$
Rendement réel de l'actif des régimes	2 686	(430)
Cotisations de l'employeur	448	368
Cotisations salariales	412	391
Prestations versées et règlements Transfert de régimes	(447)	(437) (118)
Juste valeur de l'actif des régimes à la fin de l'exercice	20 332 \$	17 233 \$
Juste valeur de l'actif des régimes à la fill de l'exercice	ZU JJZ \$	11 ZJJ Ø

#### Exercice terminé le 31 décembre 2019

(en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

#### 8 RÉGIMES DE RETRAITE (SUITE)

(COLL)	2019	2018
Obligation au titre des prestations définies Obligation au titre des prestations définies au début de l'exercice Coût des services pour l'employeur (courants et passés) Coût financier Pertes (gains) actuariel(s)les découlant des modifications dans les hypothèses Cotisations salariales Prestations versées et règlements Transfert de régimes	19 327 \$ 579 774 2 927 412 (447)	19 200 \$ 664 679 (1 052) 391 (437) (118)
Juste valeur de l'obligation au titre des prestations définies à la fin de l'exercice	23 572 \$	19 327 \$
Actif (passif) au titre des régimes de retraite	(3 240) \$	(2 094) \$
Présenté aux bilans : Actif au titre des régimes de retraite Passif au titre des régimes de retraite	231 \$ (3 471) \$	171 \$ (2 265) \$
L'actif des régimes est composé des éléments suivants :		
Placements cotés sur des marchés actifs Capitaux propres Obligations Biens immobiliers	2019 7 116 \$ 3 253 2 643	2018 8 272 \$ 3 619 2 240
Trésorerie Rentes cédées en vertu d'un contrat d'assurance	204 7 116	172 2 930
Juste valeur de l'actif des régimes à la fin de l'année	20 332 \$	17 233 \$
	2019	2018
Le taux de rendement effectif des régimes est de :	15.10 %	(2.14) %
Les principales hypothèses utilisées pour l'évaluation de l'obligation et du coût prestations définies sont les suivantes (moyenne pondérée) :	au titre des	régimes à
Taux d'actualisation Taux d'augmentation de la rémunération	3.15 % 3.05 %	3.90 % 3.05 %
La table de mortalité utilisée en 2019 et 2018 est CPM 2014 avec projection selon é l'Institut canadien des actuaires.	chelle CPM-B	publiée par

Sensibilité de l'obligation au titre des régimes à prestations définies

	2019	2018
Hausse de 1 %		
Modification du taux d'actualisation	(3 868) \$	(2 958) \$
Modification du taux d'augmentation de la rémunération	1 116 \$	904 \$
Baisse de 1 %		
Modification du taux d'actualisation	5 187 \$	3 876 \$
Modification du taux d'augmentation de la rémunération	(909) \$	(736) \$
Hausse d'une année de l'espérance de vie des retraités à 65 ans	470 \$	387 \$

Contributions prévues pour les prochains exercices

La Société estime devoir contribuer pour un montant de 432 \$ (411 \$ en 2018) à ses propres régimes de retraite à prestations définies au cours du prochain exercice.

La durée moyenne de l'obligation au titre des prestations définies à la fin de la période est de 16 ans (17 ans en 2018).

#### Exercice terminé le 31 décembre 2019

(en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

#### 9 IMPÔTS SUR LE RÉSULTAT ÉTENDU ET IMPÔT DIFFÉRÉ

IIII OTO GON EL NEGGETAT ETENDO ET IIIII OT DITTENE	2019	2018
Résultat avant impôts Taux d'imposition de base fédéral et provincial	4 414 \$ 27 %	4 008 \$ 27 %
Charge d'impôt selon le taux de base Augmentation (diminution) de l'impôt imputable aux éléments suivants :	1 174 \$	1 070 \$
Revenus non imposables	(185)	(143)
Dépenses non déductibles	45 6	57 -
Modification du taux d'impôt différé Autres	(53)	5
Total de la charge (économie) d'impôt au résultat	987 \$	989 \$
La charge d'impôt se détaille comme suit :	2019	2018
Total de la charge (économie) d'impôt au résultat net	987 \$	989 \$
Autres éléments du résultat étendu Éléments qui seront reclassés ultérieurement au résultat net Gains (pertes) non réalisé(e)s sur les actifs disponibles à la vente	914	(427)
Reclassement au résultat de l'exercice des pertes (gains)	(402)	(26)
réalisé(e)s sur les actifs disponibles à la vente Éléments qui ne seront pas reclassés ultérieurement au résultat net	(103)	(26)
Gains (pertes) actuariel(le)s sur les régimes de retraite	(238)	5
Total de la charge (économie) d'impôt aux autres éléments du résultat étendu	573	(448)
Total de la charge (économie) d'impôt au résultat étendu	1 560 \$	541 \$
La charge d'impôt est répartie comme suit : Impôt exigible		
Exercice courant	1 962 \$	721 \$
Ajustement des exercices antérieurs	(29)	(10)
Impôt différé	1 933	711
Exercice courant	(373)	(170)
	()	( )
Total de la charge (économie) d'impôt au résultat étendu	1 560 \$	541 \$

Tous les impôts différés relativement aux différences temporelles déductibles sont comptabilisés dans les états financiers consolidés. L'impôt différé est composé des écarts entre la valeur fiscale d'un actif ou d'un passif et sa valeur comptable au bilan. Ces écarts proviennent :

	Exercice terminé le 31 décembre 2019					
	Solde au 1 <sup>er</sup> janvier	Résultat net	Autres éléments du résulta étendu			olde au lécembre
Actif (passif) d'impôt différé						
Actifs (passifs) des contrats de location		\$ 2	\$	\$	\$	2 \$
Immobilisations corporelles	24	(37)				(13)
Immobilisations incorporelles	770	91				861
Provision nette pour sinistres en voie						
de règlement	131	(14)				117
Perte à reporter		19				19
Actif (passif) des régimes de retraite	585	74	238			897
Total de l'impôt différé	1 510	\$ 135	\$ 238	\$	\$	1 883 \$
Total d'actif d'impôt différé	1 510	\$				1 883 \$

Exercice terminé le 31 décembre 2019

(en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

### 9 IMPÔTS SUR LE RÉSULTAT ÉTENDU ET IMPÔT DIFFÉRÉ (SUITE)

				Exercice ter	miné <b>l</b> e 31 dé	ecembre 201	8		
					Autres	Acqui-	<u> </u>		_
					éléments	sition			
		Solde au		Résultat	du résultat	d'entre-		Solde au	
		1 <sup>er</sup> janvier		net	étendu	prise	3	1 décembr	е
	Actif (passif) d'impôt différé								
	Immobilisations corporelles	34	\$	(10) \$	\$		\$	24	\$
	Immobilisations incorporelles	662		108				770	
	Provision nette pour sinistres en voie	400		( <del>-</del> )				404	
	de règlement	138		(7)	(5)			131	
	Actif (passif) des régimes de retraite	506	Φ	84	(5)		<b>ሱ</b>	585	Φ
	Total de l'impôt différé	1 340	Ф	175 \$	(5) \$		\$	1 510	Ф
	Total d'actif d'impôt différé	1 340	\$					1 510	\$
10	INFORMATION SUR LE RÉSULTAT ÉTENI	ου							
-		_				2019		2018	
	Le résultat étendu inclut les éléments suivan	IS:				40.044	•	40.000	Φ
	Rémunération et charges sociales					12 011	\$	10 683	\$
	Amortissement des immobilisations corpo					166 153		169 101	
	Amortissement des immeubles de placen Amortissement des immobilisations incor					888		753	
	Amortissement des actifs au titre du droit		n			45		7 33	
	Pertes (gains) sur disposition d'immobilisa			lles		40		1	
	Dépréciation (reprise de valeur) d'immobi					(64)		138	
	Revenus de location			'		(102)		(101)	
						, ,		, ,	
11	ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE								
	Au cours de l'exercice, les flux de trésorerie	découlant	des	s intérêts, de	la taxe sur p	rimes et des	s in	npôts sur	le
	résultat sont les suivants :								
						2019		2018	
	Intérêts perçus					1 390	\$	1 457	\$
	Intérêts payés (encaissés) sur financement d	les régime	s de	e retraite		95		76	•
	Taxes sur primes payées		-			1 902		1 771	
	Impôts exigibles (encaissés) payés					108		1 946	*
	pose enightee (encourere) payer						•		*
12	PLACEMENTS								
				201	9	20	)18		_
				Valeur	Juste	Valeur		Juste	•
	DÉTENUS JUSQU'À LEUR ÉCHÉANCE			comptable	valeur	comptable		valeur	
	Prêts			4 023 \$	4 009 \$	398	\$	399	\$
	DISPONIBLES À LA VENTE								
	Dépôts à terme					306		306	
	Obligations			3 078	3 078	9 296		9 296	
	Sociétés en commandite			20.027	20.027	10 270		10 270	

DÉTENUS JUSQU'À LEUR ÉCHÉANCE	Valeur comptable	Juste valeur	Valeur comptable	Juste valeur	
Prêts	4 023 \$	4 009 \$	398 \$	399 \$	
DISPONIBLES À LA VENTE					
Dépôts à terme			306	306	
Obligations	3 078	3 078	9 296	9 296	
Sociétés en commandite					
Fonds de titres de créances	20 037	20 037	10 378	10 378	
Fonds de titres de capitaux propres	20 959	20 959	17 785	17 785	
Fonds de capitalisation	1 924	1 924	1 819	1 819	
Promutuel Réassurance - Participation au capital	134	134	134	134	
Fonds de garantie Groupe Promutuel Fédération					
Participation au capital	245	245	225	225	
Autres placements	388	388			
	46 765	46 765	39 943	39 943	
	50 788 \$	50 774 \$	40 341 \$	40 342 \$	

#### Exercice terminé le 31 décembre 2019

(en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

#### 13 GAINS ET PERTES NON RÉALISÉS SUR LES ACTIFS DISPONIBLES À LA VENTE

		201	9	
	Coût amorti	Gains non réalisés	Pertes non réalisées	Juste valeur
Obligations	2 998 \$	80 \$	\$	3 078 \$
Sociétés en commandite				
Fonds de titres de créances	19 209	828		20 037
Fonds de titres de capitaux propres	18 891	2 068		20 959
Fonds de capitalisation	1 781	143		1 924
Promutuel Réassurance	134			134
Fonds de garantie Groupe Promutuel Fédération	245			245
Autres placements	388			388
	43 646 \$	3 119 \$	\$	46 765 \$

	2018			
	Coût	Gains non	Pertes non	Juste
	amorti	réalisés	réalisées	valeur
Dépôts à terme	306 \$	\$	\$	306 \$
Obligations	9 012	284		9 296
Sociétés en commandite				
Fonds de titres de créances	10 248	130		10 378
Fonds de titres de capitaux propres	18 170		385	17 785
Fonds de capitalisation	1 781	38		1 819
Promutuel Réassurance	134			134
Fonds de garantie Groupe Promutuel Fédération	225			225
	39 876 \$	452 \$	385 \$	39 943 \$

#### Comptabilisation d'une perte de valeur

Selon les normes IFRS, à la fin de l'exercice, la Société détermine s'il existe des indications objectives quant au fait que des instruments de capitaux propres disponibles à la vente aient pu subir une perte de valeur. Une indication objective pour un instrument de capitaux propres disponibles à la vente inclut, entre autres, une baisse importante ou prolongée de la juste valeur de l'instrument en dessous de son coût.

Classement des pertes de valeur des instruments de capitaux propres	2019	2018
Moins de 25 % en dessous de la valeur comptable	\$	385 \$
Total des pertes non réalisées sur les instruments de capitaux propres	\$	385 \$

#### 14 PARTICIPATION DANS UNE ENTREPRISE

La société détenait une participation avec droit de vote de 30 % en 2018 dans 9350-2938 Québec Inc. En 2019, elle a disposé de sa particiaption. 9350-2938 Québec Inc contrôle une entreprise oeuvrant dans le domaine du nettoyage et de la construction. Cette participation est comptabilisée selon la méthode de la mise en équivalence. La valeur au bilan est constituée des montants suivants :

	2019	2018
Solde au 1 <sup>er</sup> janvier	395 \$	456 \$
Cession	(395)	
Dividendes encaissés		(19)
Quote-part du résultat de l'exercice		(42)
Solde	\$	395 \$

#### Exercice terminé le 31 décembre 2019

(en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

#### 14 PARTICIPATION DANS UNE ENTREPRISE (SUITE)

L'information financière de 9350-2938 Québec Inc est composée de :

2019		2018
BILAN Autres actifs à court terme Actifs à long terme Total des actifs	\$	1 915 \$ 1 172 3 087
Passifs à court terme Passifs à long terme Capitaux propres		1 955 901 231
RÉSULTAT ÉTENDU Produits Charges d'opérations, sauf amortissement Amortissement Impôt sur le bénéfice Résultat après impôt		7 424 7 408 182 (26) (140)
15 IMMEUBLES DE PLACEMENT		
Coût des terrains et des bâtisses		2018
Solde au 1 <sup>er</sup> janvier 4 563 Acquisition 1 822		1 675 \$ 2 888
Total du coût 6 385	\$	4 563 \$
Cumul des amortissements des bâtisses	_	•
Solde au 1 <sup>er</sup> janvier 101 Amortissement 153		\$ 101
Total de l'amortissement cumulé 254	. \$	101 \$
Valeur nette comptable 6 131	\$	4 462 \$

La juste valeur des immeubles de placement s'apparente à sa valeur comptable.

#### 16 PRIMES À RECEVOIR

Primes à recevoir	2019	2	018	
Agents et courtiers				
Moins de 90 jours	659	\$	611	\$
90 jours et plus			18	
Membres				
Moins de 90 jours	599		543	
90 jours et plus	15		14	
Primes échelonnées	17 909	16	312	
	19 182	17 -	498	
Provision pour mauvaises créances	(6)		(6)	
	19 176	<b>\$</b> 17 ·	492	\$

La Société considère que la provision pour mauvaises créances, déterminée sur la base de la tendance historique, couvre le risque de défaut de paiement des clients. La valeur comptable des primes à recevoir dont le délai de perception est supérieur à 90 jours constitue un risque de défaut de crédit.

La mauvaise créance de l'exercice est de 33 \$ (35 \$ en 2018) et est inscrite dans les frais d'opérations.

#### 17 FRAIS REPORTÉS

	2019	2018
Solde au 1 <sup>er</sup> janvier	2 323 \$	2 151 \$
Amortissement	(2 323)	(2 151)
Frais reportés de l'exercice	2 591	2 323
Solde	2 591 \$	2 323 \$

0040

0040

## Exercice terminé le 31 décembre 2019

(en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

## 18 ACTIFS AU TITRE DU DROIT D'UTILISATION

La Société a conclu des contrats de location visant la location d'espaces de bureaux ainsi que des équipements. Certains de ces loyers exigent que la Société effectue des paiements additionnels variables liés aux taxes municipales et autres frais assumés par le propriétaire. Ces montants sont versés en sus des montants liés aux obligations locatives au bilan consolidé. Certains contrats de location comportent une option permettant de renouveler le contrat de location pour une période supplémentaire.

De l'information additionnelle concernant l'obligation locative est présentée à la Note 25.

			2019				
	Solde au	Ajout	Cession	Modificatio	ns	Solde au	
Coût	1 <sup>er</sup> janvier			contrats	;	31 décembr	e
Bâtisse	238	\$	\$	\$	\$	238	\$
Mobilier-équipement	6					6	
Total du coût	244	\$	\$	\$	\$	244	\$
		Amortis-	Cession				
Amortissement cumulé		sement					
Bâtisse		\$ 40	\$	\$	\$	40	\$
Mobilier-équipement		5				5	
Total de l'amortissement cumulé		\$ 45	\$	\$	\$	45	\$
Valeur nette comptable							
Bâtisse	238	\$				198	\$
Mobilier-équipement	6					1	
Valeur nette comptable	244	\$				199	\$

## 19 IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	2019							
	Solde au	Acqui-		Cession		Solde au		
Coût	1 <sup>er</sup> janvier	sition			3	31 décembre		
Terrain et bâtisse	5 528	\$ 11	\$		\$	5 539 \$		
Améliorations locatives	49	7				56		
Mobilier-équipement	1 228	8		2		1 234		
Automobile	28					28		
Total du coût	6 833	\$ 26	\$	2	\$	6 857 \$		
		Amortis-	•	Cession				
Amortissement cumulé		sement						
Bâtisse	2 127	\$ 107	\$		\$	2 234 \$		
Améliorations locatives	32	10				42		
Mobilier-équipement	1 038	41				1 079		
Automobile	2	8				10		
Total de l'amortissement cumulé	3 199	<b>\$ 166</b>	\$		\$	3 365 \$		
Valeur nette comptable								
Terrain et bâtisse	3 401	\$				3 305 \$		
Améliorations locatives	17	Ψ				14		
Mobilier-équipement	190					155		
Automobile	26					18		
Valeur nette comptable		\$				3 492 \$		

## Exercice terminé le 31 décembre 2019

(en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

## 19 IMMOBILISATIONS CORPORELLES (SUITE)

		2018						
	Solde au		Acqui-		Cession		Solde au	
Coût	1 <sup>er</sup> janvier		sition				31 décembre	е
Terrain et bâtisse	5 396	\$	132	\$		\$	5 528	\$
Améliorations locatives	49						49	
Mobilier-équipement	1 211		21		4		1 228	
Automobile			28				28	
Total du coût	6 656	\$	181	\$	4	\$	6 833	\$
			Amortis-		Cession			
Amortissement cumulé			sement					
Bâtisse	2 019	\$	108	\$		\$	2 127	\$
Améliorations locatives	22		10				32	
Mobilier-équipement	992		49		3		1 038	
Automobile			2				2	
Total de l'amortissement cumulé	3 033	\$	169	\$	3	\$	3 199	\$
Valeur nette comptable								
Terrain et bâtisse	3 377	\$					3 401	\$
Améliorations locatives	27						17	
Mobilier-équipement	219						190	
Automobile							26	
Valeur nette comptable	3 623	\$					3 634	\$

## 20 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES								
	2019							
	Solde au		Acqui-		Cession		Solde au	
Coût	1 <sup>er</sup> janvier	,	sition			3	1 décemb	re
Clientèle	5 689	\$		\$	1 502	\$	4 187	\$
Amortissement cumulé			Amortis- sement		Cession			
Clientèle	3 096	\$	824	\$	1 502	\$	2 418	\$
Valeur nette comptable	2 593	\$					1 769	\$
			2	2018	8			
	Solde au		Acqui-		Cession		Solde au	
Coût	1 <sup>er</sup> janvier		sition			3	31 décembi	е
Clientèle	5 689	\$		\$		\$	5 689	\$
			Amortis-		Cession			
Amortissement cumulé			sement					
Clientèle	2 205	\$	891	\$		\$	3 096	\$
Valeur nette comptable	3 484	\$					2 593	\$

Exercice terminé le 31 décembre 2019

(en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

### 21 PROVISION POUR SINISTRES EN VOIE DE RÈGLEMENT

La provision pour sinistres en voie de règlement ainsi que la part du réassureur à cet égard constituent des estimations qui peuvent subir des variations importantes dans l'année. Ces variations sont imputables à des événements touchant le règlement ultime des sinistres, mais qui ne sont pas encore survenus et qui ne se réaliseront peut-être pas avant un certain temps. Ces variations peuvent être aussi causées par de l'information supplémentaire concernant les sinistres, des changements à l'interprétation des contrats par les tribunaux ou des écarts importants par rapport aux tendances historiques sur le plan de la gravité ou de la fréquence des sinistres. Les estimations sont principalement fondées sur l'expérience de la Société. Les méthodes d'estimation utilisées produisent, de l'avis de la Société, des résultats raisonnables compte tenu des données actuellement connues.

Ces estimations sont ensuite actualisées de manière à tenir compte de la valeur temporelle de l'argent. Le taux d'intérêt utilisé pour actualiser la provision est fondé sur le taux de rendement prévu par la Société à l'égard de son portefeuille de placement en appariement avec sa provision.

Le montant actualisé de la provision pour sinistres en voie de règlement reflète les hypothèses quant aux revenus de placement futur, aux flux de trésorerie prévus et à la constitution des provisions pour détérioration des résultats. Puisque les estimations relatives aux provisions de sinistres sont assujetties à l'incertitude relative à la mesure, la Société inclut des provisions pour écarts défavorables dans ses hypothèses d'évaluation. L'inclusion de provisions pour écarts défavorables est conforme aux normes actuarielles canadiennes. Elles permettent de s'assurer que les montants du passif actuariel sont suffisants pour régler les prestations futures.

La provision pour sinistres en voie de règlement est composée de :	Provision brute	Part du Réassureur	Provision nette
Provision pour sinistres non déclarés au 31 décembre 2019 Provision Effet de l'actualisation au taux de 3.1 % Provision pour écarts défavorables	455 \$ (394) 889	(133) \$ (161) 249	588 \$ (233) 640
Total de la provision pour sinistres non déclarés	950	(45)	995
Provision pour sinistres déclarés au 31 décembre 2019	11 663	3 883	7 780
Provision au 31 décembre 2019	12 613 \$	3 838 \$	8 775 \$
Provision pour sinistres non déclarés au 31 décembre 2018 Provision	566 \$	(120) \$	686 \$
Effet de l'actualisation au taux de 3.1 %	(432)	(155)	(277)
Provision pour écarts défavorables	930	200	730
Total de la provision pour sinistres non déclarés	1 064	(75)	1 139
Provision pour sinistres déclarés au 31 décembre 2018 Provision au 31 décembre 2018	11 026 12 090 \$	2 307 2 232 \$	8 719 9 858 \$
Provision au 31 decembre 2018	12 090 \$	2 232 \$	9 000 \$
L'évolution de la provision des sinistres en voie de règlement est la suivante :	Provision brute	Part du Réassureur	Provision nette
Provision au 1er janvier 2018	13 868 \$	3 543 \$	10 325 \$
Sinistres et frais de règlement de l'année 2018	27 680	1 137	26 543
Variation de la provision pour les années antérieures à 2018	(365)	(52)	(313)
Effet de l'actualisation en 2018	59	37	22
Total des sinistres subis pour l'exercice au 31 décembre 2018	27 374	1 122	26 252
Sinistres versés au cours de l'exercice 2018	(29 152) 12 090	(2 433)	(26 719) 9 858
Provision au 31 décembre 2018	12 090	2 232	9 000
Sinistres et frais de règlement de l'année 2019 Variation de la provision pour les années antérieures à 2019 Effet de l'actualisation en 2019	34 206 (2 302) 38	3 915 (408) (6)	30 291 (1 894) 44
Total des sinistres subis pour l'exercice au 31 décembre 2019	31 942	3 501	28 441
Sinistres versés au cours de l'exercice 2019	(31 419)	(1 895)	(29 524)
Provision au 31 décembre 2019	12 613 \$	3 838 \$	8 775 \$

#### Exercice terminé le 31 décembre 2019

(en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

## 21 PROVISION POUR SINISTRES EN VOIE DE RÈGLEMENT (SUITE)

La méthode de détermination de la provision pour les sinistres en voie de règlement est la même que celle utilisée lors de l'exercice précédent. Au 31 décembre 2019, les changements d'hypothèses n'ont eu aucune incidence significative sur la provision pour les sinistres en voie de règlement.

Le tableau suivant présente l'évolution des provisions de sinistres en voie de règlement par année de survenance des sinistres. Cette évaluation est fondée sur le règlement de la provision initiale, net de l'attribution d'une portion des revenus générés par les placements en appariement avec la provision.

_	Évolution de la provision brute - par année de survenance											
	2018	2017	2016	2015	2014	2013	2012	2011	2010	2009		
Provision initiale brute	6 111	8 820	7 569	4 797	9 569	6 725	4 489	3 359	6 030	4 613		
Évolution de la provision :												
Après 1 an	5 063	8 555	6 506	4 733	8 436	6 124	3 819	2 859	4 951	3 646		
Après 2 ans		8 116	5 958	4 400	8 003	6 551	3 826	2 987	4 777	3 640		
Après 3 ans			5 736	4 337	6 329	6 266	3 789	2 829	5 027	3 662		
Après 4 ans				3 719	6 196	5 726	3 520	2 813	4 263	3 418		
Après 5 ans					6 319	5 810	3 425	2 786	4 092	3 733		
Après 6 ans						5 762	3 425	2 795	3 985	3 725		
Après 7 ans							3 399	2 730	4 128	3 558		
Après 8 ans								2 722	4 058	3 652		
Après 9 ans									4 057	3 673		
Après 10 ans										3 569		
Suffisance (insuffisance) cumulative en % de la												
provision initiale	17%	8%	24%	22%	34%	14%	24%	19%	33%	23%		

Les provisions brutes initiales des dix dernières années ont une moyenne de suffisance de 22 %.

	Evolution de la provision nette - par année de survenance											
•	2018	2017	2016	2015	2014	2013	2012	2011	2010	2009		
Provision initiale nette	5 719	7 074	6 451	4 291	6 641	5 840	3 765	2 874	3 676	3 918		
Évolution de la provision :												
Après 1 an	4 750	6 863	5 617	4 186	5 704	5 190	3 226	2 449	2 970	3 107		
Après 2 ans		6 233	5 298	3 856	5 322	5 641	3 217	2 568	2 817	3 126		
Après 3 ans			5 136	3 666	4 987	5 316	3 176	2 465	3 027	3 145		
Après 4 ans				3 331	4 890	4 847	2 965	2 449	2 923	2 910		
Après 5 ans					5 011	4 954	2 874	2 427	2 790	3 211		
Après 6 ans						4 952	2 877	2 371	2 687	3 203		
Après 7 ans							2 865	2 381	2 662	3 045		
Après 8 ans								2 373	2 767	3 013		
Après 9 ans									2 763	3 160		
Après 10 ans										3 055		
Suffisance (insuffisance) cumulative en % de la												
provision initia <b>l</b> e	17%	12%	20%	22%	25%	15%	24%	17%	25%	22%		

Les provisions nettes initiales des dix dernières années ont une moyenne de suffisance de 20 %.

#### Exercice terminé le 31 décembre 2019

(en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

## 21 PROVISION POUR SINISTRES EN VOIE DE RÈGLEMENT (SUITE)

Sensibilité au développement des provisions

L'estimation de la provision pour les sinistres en voie de règlement se fonde sur diverses hypothèses. Le taux d'actualisation et la matérialisation de la provision pour les sinistres en voie de règlement sont deux variables importantes de l'évaluation.

La Société estime qu'une diminution de 1 % du taux d'actualisation de la provision pour les sinistres en voie de règlement diminuerait le résultat avant impôt de 81 \$ (96 \$ en 2018). L'augmentation de 1 % du taux d'actualisation de la provision pour les sinistres en voie de règlement augmenterait le résultat avant impôt de 78 \$ (93 \$ en 2018).

La Société estime qu'une augmentation de 5 % de la matérialisation de la provision pour les sinistres en voie de règlement diminuerait le résultat avant impôt de 547 \$ (474 \$ en 2018). Une diminution de 5 % de la matérialisation des sinistres en voie de règlement augmenterait le résultat de 567 \$ (493 \$ en 2018).

L'échéancier prévu du règlement de la provision pour les sinistres en voie de règlement s'établit ainsi :

	31 décembre 2019										
	Moins	Un à		Trois à		Cinq à		Plus de		Valeur	
	d'un an	trois ans		cinq ans		dix ans		dix ans		au bilan	
Provision au passif											
Biens	4 684 \$	172	\$		\$		\$		\$	4 856	\$
Responsabilité	1 299	1 462		2 079		119				4 959	
Automobi <b>l</b> es	2 637	161								2 798	
Total	8 620 \$	1 795	\$	2 079	\$	119	\$		\$	12 613	\$
Part du réassureur dans la pro	vision à l'actif	;									
Biens	2 230 \$	84	\$		\$		\$		\$	2 314	\$
Responsabilité	59	70		1 258		2				1 389	
Automobiles	129	6								135	
Total	2 418 \$	160	\$	1 258	\$	2	\$		\$	3 838	\$
	31 décembre 2018										
	Moins	Un à		Trois à		Cinq à		Plus de		Valeur	
	d'un an	trois ans		cinq ans		dix ans		dix ans		au bilan	
Provision au passif											
Biens	2 9 16 \$	157	\$		\$		\$		\$	3 073	\$
Responsabilité	1 858	2 162		2 105		139				6 264	
Automobiles	2 574	179								2 753	
Total	7 348 \$	2 498	\$	2 105	\$	139	\$		\$	12 090	\$
Part du réassureur dans la pro	vision à l'actif										
Biens	508 \$		¢		\$		\$		\$	539	Ф
Responsabilité	200	220	Ψ	1 258	Ψ	3	Ψ		Ψ	1 681	Ψ
Automobiles	8	4		1 230		3				12	
Total	_									12	
	716 \$	255	Φ_	1 258	Φ_		\$		\$	2 232	\$

## 22 PRIMES NON GAGNÉES

	Primes non gagnées					
Le rapprochement de la provision pour les primes non		Part du				
gagnées est composé de :	Brutes	réassureur	Nettes			
Solde au 1er janvier 2018	25 223	\$ 4170 \$	21 053 \$			
Primes souscrites	52 489	4 557	47 932			
Primes gagnées au cours de l'exercice	(50 859)	(6 082)	(44 777)			
Primes non gagnées au 31 décembre 2018	26 853	\$ 2 645 \$	24 208 \$			
Primes souscrites	56 769	\$ 7658 \$	49 111 \$			
Primes gagnées au cours de l'exercice	(54 815)	(7 153)	(47 662)			
Primes non gagnées au 31 décembre 2019	28 807	\$ 3150 \$	25 657 \$			

#### Exercice terminé le 31 décembre 2019

(en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

## 23 COMMISSIONS DE RÉASSURANCE NON GAGNÉES

	2019	2018
Solde au 1 <sup>er</sup> janvier Amortissement de l'exercice	926 \$	1 161 \$
Commissions de réassurance non gagnées de l'exercice	(926) 1 102	(1 161) 926
Solde	1 102	926 \$
FRAIS COURUS ET AUTRES FOURNISSEURS		
	2019	2018
Membres	199 \$	92 \$
Rémunération et charges sociales	2 703	2 049
Taxes de vente	1 752	1 262
Autres	607	751

## 25 OBLIGATIONS LOCATIVES

24

Le tableau suivant présente les montants totaux des paiements minimaux futurs non actualisés à effectuer en vertu des contrats de location.

5 261

2010

	2013	
Montant courant à moins d'un an	46	\$
Montant non courant		
Un an à trois ans	81	\$
Quatre ans à cinq ans	57	
Six ans à dix ans	71	

La Société n'est pas exposée à un risque de liquidité important à l'égard de ses obligations locatives.

Le tableau suivant présente les montants comptabilisés dans les frais d'opération et qui n'ont pas été pris en compte dans l'évaluation de l'obligation locative à la suite de la décision de la Société de se prévaloir de l'exemption pour certains types de contrats de location.

Dépenses de location
Paiements de loyers variables

16 \$

Les sorties de trésorerie totales des contrats de location pour l'exercice terminé le 31 décembre 2019 se sont élevées à 69 \$.

## **26 PARTS SOCIALES**

Selon la Loi sur les assureurs, en vigueur depuis le 13 juin 2019, et en conformité avec le règlement intérieur commun, le capital social de la Société est illimité. Sous l'ancienne législation, la Société était autorisée à émettre 1 000 000 de parts sociales, rachetables au gré du détenteur, sans droit de vote, d'une valeur nominale de 5 dollars chacune. Au 31 décembre 2019, la Société n'a aucune part sociale émise (18 786 en 2018).

## 27 PARTS PRIVILÉGIÉES

Autorisées

Nombre illimité de parts de catégorie « A », sans droit de vote, rachetables au gré de l'émetteur, à l'exception du fonds de garantie Groupe Promutuel Fédération qui a un droit de rachat conformément à la Loi sur les assureurs, intérêts annuels de rangs prioritaires et cumulatifs au taux maximum annuel sur les Obligations à taux fixe du Québec 10 ans majoré de 3 %, d'une valeur nominale de 100 dollars chacune :

La Société n'a aucune part de catégorie "A" d'émise.

## 28 RÉSERVE POUR LA RISTOURNE COMMUNAUTAIRE

La Société a décidé de constituer une réserve pour la ristourne communautaire. Au cours de l'exercice 2019, la Société a affecté un montant de 130 \$ (aucun en 2018) à cette réserve et a déclaré et versé une ristourne communautaire de 7 \$ (aucun en 2018) provenant de cette réserve.

#### Exercice terminé le 31 décembre 2019

(en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

### 29 RÉSERVE POUR ÉVENTUALITÉS

Le conseil d'administration de la Société a autorisé la constitution d'une réserve pour éventualités concernant les besoins de capitalisation du fonds de garantie Groupe Promutuel Fédération. En 2019, la Société a investi un montant de 20 \$ (aucun en 2018) dans le fonds de garantie Groupe Promutuel Fédération provenant de cette réserve

## 30 CUMUL DES AUTRES ÉLÉMENTS DU RÉSULTAT ÉTENDU

	2019	2018
Placements disponibles à la vente		
Gains non réalisés	3 119 \$	452 \$
Pertes non réalisées		(385)
	3 119	67
Impôts afférents	(829)	(18)
	2 290	49
Gains (pertes) actuariel(le)s sur les régimes de retraite	(4 027)	(3 107)
Impôts afférents	1 072	834
	(2 955)	(2 273)

Cumul des autres éléments du résultat étendu	<b>(665) \$</b> (2 224) \$
--	----------------------------

#### 31 GESTION DU CAPITAL

La Société définit son capital comme l'ensemble des éléments qui sont présentés dans les capitaux propres.

La gestion du capital de la Société est effectuée de façon à préserver un capital adéquat afin de permettre un développement optimal. Elle vise également à respecter les exigences en matière de capital dictées par l'Autorité des marchés financiers. Les politiques et les procédures de la Société sont établies afin de gérer et de limiter les risques auxquels la Société est exposée. Le conseil d'administration de la Société a approuvé une politique de gestion du capital. La conformité à cette politique fait l'objet d'un suivi périodique.

La Société est tenue, par la Loi sur les assureurs du Québec, de respecter des exigences en matière de capital. L'Autorité des marchés financiers exige que la Société établisse un niveau cible interne de capital reflétant son profil de risque et qu'elle se conforme à un test de capital minimum (TCM). Le niveau cible dont la Société s'est dotée, supporté par un rapport produit par l'actuaire désigné portant sur l'examen dynamique de suffisance de capital, est de maintenir un test de capital minimum supérieur à 180 % (180 % en 2018).

Au 31 décembre 2019, le TCM de la Société répond aux exigences réglementaires et est composé des montants suivants :

	2019		2018	
Capital disponible	38 787	\$	32 767	\$
Capital requis	10 212		8 841	
Excédent du capital disponible sur le capital requis	28 575		23 926	
Capital excédentaire au niveau cible de la Société	20 405	\$	16 853	\$
Ratio du capital disponible sur le capital requis (TCM)	380	%	371	%

## 32 ENGAGEMENTS ET ÉVENTUALITÉS

## A) Engagements

Voir la Note 25 pour le détail des engagements des contrats de location.

La Société est le bailleur pour des locaux dont les baux viennent à échéance entre le 28 février 2020 et le 30 juin 2043. La majorité des contrats sont renouvelables à leur échéance.

	2019	2018	
Revenus de loyer			
Moins d'un an	466	\$ 40	\$
Un an à cinq ans	1 810	21	
Plus de cinq ans	8 507		
Total	10 783	\$ 61	\$

#### Exercice terminé le 31 décembre 2019

(en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

## 32 ENGAGEMENTS ET ÉVENTUALITÉS (SUITE)

Au 30 novembre 2019, Groupe Promutuel Fédération de sociétés mutuelles d'assurance générale a un déficit accumulé de 2 millions de dollars (déficit de 2 millions de dollars au 30 novembre 2018). Groupe Promutuel Fédération de sociétés mutuelles d'assurance générale a le pouvoir, selon la Loi sur les assurances du Québec, de procéder à des cotisations générales ou spéciales des sociétés mutuelles membres pour rembourser ce déficit. Les primes souscrites de la Société représentent 6 % des primes souscrites de Groupe Promutuel Fédération de sociétés mutuelles d'assurance générale.

#### B) Éventualités

La Société est sujette à certains litiges dans le cours normal de ses affaires. La direction de la Société est d'avis que la Société a établi des provisions adéquates pour couvrir les pertes éventuelles relativement à ces poursuites.

## 33 INCIDENCE DES PROGRAMMES DE RÉASSURANCE SUR LE RÉSULTAT

PROGRAMME DE CESSION DE RÉASSURANCE

Dans le cours normal des affaires, la Société réassure certains risques auprès de son réassureur en vue de limiter sa responsabilité en cas de sinistres ou d'une série de sinistres résultant d'un même événement. L'incidence de la cession de la réassurance sur le résultat étendu de la Société est la suivante :

	2019	2018
Cession de prime au réassureur	(7 153) \$	(6 082) \$
Recouvrement de sinistre du réassureur	3 501	1 122
Commissions de réassurance	2 251	2 079
Augmentation (diminution) du résultat avant impôts	(1 401) \$	(2 881) \$

## 34 CONCENTRATION DU RISQUE D'ASSURANCE

Renseignements géographiques

Les activités d'assurance se déroulent exclusivement dans la province de Québec. La majorité des polices de la Société sont concentrées dans le territoire établi par Groupe Promutuel Fédération de sociétés mutuelles d'assurance générale.

## Principaux clients

Les produits de la Société sont issus de nombreux titulaires de police. Aucun titulaire ne génère plus de 10 % du total des produits.

Les primes souscrites par secteur d'activité sont les suivantes :

	2019	2018
Primes directes souscrites		
Automobiles	23 852 \$	21 731 \$
Biens et responsabilité	32 917	30 758
Total des primes souscrites	56 769 \$	52 489 \$
Les primes nettes gagnées par secteur d'activité sont les suivantes :	2019	2018
Primes directes nettes gagnées		
Automobiles	22 478 \$	20 420 \$
Biens et responsabilité	25 184	24 357
Total des primes nettes gagnées	47 662 \$	44 777 \$

## 35 SENSIBILITÉ AUX RISQUES D'ASSURANCE PAR SECTEUR

			2019				2018	
Taux bruts	Taux sinistres bruts	;	Taux frais bruts	Taux combinés bruts	Taux sinistres bruts		Taux frais bruts	Taux combinés bruts
Primes directes								
Automobiles	71	%	-	-	78	%	-	-
Biens et responsabilité	49	%	-	-	37	%	-	-
Total	58	%	33	% <b>91</b> %	54	%	34 9	% 88 %

#### Exercice terminé le 31 décembre 2019

(en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

## 35 SENSIBILITÉ AUX RISQUES D'ASSURANCE PAR SECTEUR (SUITE)

			2019			_			2018		
Taux nets	Taux sinistres nets	i	Taux frais nets	com	aux ibinés ets	S	Taux sinistres nets		Taux frais nets		Taux combinés nets
Primes directes											
Automobi <b>l</b> es	72	%	-		-		80	%	-		-
Biens et responsabilité	48	%	-		-		40	%	-		-
Total	60	%	33	%	93	%	59	%	33	%	92 %

Au 31 décembre 2019, la Société évalue qu'une modification du taux de sinistres nets ou du taux des frais

nets aurait l'effet suivant sur le résultat net :			
			écembre 2019
	Dimir	nution du ré	sultat
	Avant impôts	Impôts	Net
Augmentation de 5 % du taux des sinistres nets sur les primes directes			
Automobiles	1 124 \$		
Biens et responsabilité	1 259	335	924
Total	2 383 \$	634	\$ 1749 \$
Augmentation de 1 % du taux de frais nets total	477 \$	127	\$ 350 \$
		niné le 31 dé nution du rés	ecembre 2018 sultat
	Avant impôts	Impôts	Net
Augmentation de 5 % du taux de sinistres nets sur les primes directes			
Automobiles	1 021 \$	273	\$ 748 \$
Biens et responsabilité	1 218	325	893
Total	2 239 \$	598	\$ 1641 \$
Augmentation de 1 % du taux de frais nets total	448 \$	120	\$ 328 \$

Une diminution du même pourcentage aurait l'effet inverse sur le résultat net de la Société.

## 36 GESTION DES RISQUES

Dans le cadre de ses activités, la Société est exposée à différents risques qui constituent des facteurs indissociables de son développement et de la poursuite des activités. Une gestion efficace des risques est un processus continu, dynamique et évolutif reposant sur l'identification des risques auxquels la Société est exposée, leur compréhension, leur évaluation, leur quantification, ainsi que le contrôle et l'atténuation de ceux-ci. La gestion des risques est constituée d'un ensemble de politiques approuvées par le conseil d'administration. Ces politiques sont révisées périodiquement.

### Cadre de gestion intégrée des risques

Pour atteindre les objectifs qu'elle a établis en matière de gestion des risques, la Société dispose d'un cadre de gestion couvrant l'ensemble des risques auxquels elle est exposée et dont la mise en œuvre est assurée par divers intervenants et comités. Le conseil d'administration est responsable de déterminer les niveaux de tolérance aux risques. Il doit également approuver le développement, la révision et la mise en place des politiques requises pour surveiller et contrôler les risques. Le comité de gestion des risques met en place des pratiques de gestion intégrée des risques adaptées au profil et à l'appétit pour le risque de la Société, tout en s'assurant qu'elles soient mises en œuvre de façon efficace et efficiente.

Le comité d'audit s'assure de l'efficacité des politiques et des pratiques en gestion intégrée des risques et de leur cohérence avec l'appétit pour le risque de la Société. Ce comité est responsable de la mise à jour et du suivi des politiques auprès du conseil d'administration et doit s'assurer que les actions posées par la Société sont conformes aux politiques. La direction générale propose les politiques et les procédures requises à l'encadrement des activités de la Société et s'assure de leur mise en application. Ces politiques doivent être adaptées au profil de risque et au plan stratégique de la Société.

#### Exercice terminé le 31 décembre 2019

(en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

### 36 GESTION DES RISQUES (SUITE)

#### 1) Risques financiers

Les risques les plus importants que la Société doit gérer à l'égard des instruments financiers sont les suivants:

#### A) Risque de marché

Le risque de marché est le risque que la valeur d'un instrument financier fluctue et entraîne une perte en raison des variations des facteurs de marché tels que les taux d'intérêts, les taux de change et le cours des actions.

La politique de placement de la Société définit les objectifs, la répartition, les contraintes, les responsabilités ainsi que les critères d'évaluation de la performance. La conformité à cette politique fait l'objet d'un suivi périodique.

Les analyses de sensibilité ne comprennent pas l'incidence de la variation des risques liés aux régimes de retraite de la Société.

#### i) Risque de taux d'intérêt

Un risque de taux d'intérêt existe lorsqu'un actif financier est investi dans un instrument financier portant intérêt à taux fixe. Ces actifs financiers sont exposés au risque que la valeur des instruments financiers portant intérêt varie en raison de la fluctuation des taux d'intérêt du marché.

De plus, les fluctuations de taux d'intérêts modifient l'évaluation de la valeur de la provision des sinistres en voie de règlement. Cette évaluation est effectuée selon le taux de rendement prévu des actifs détenus en appariement.

Au 31 décembre 2019, la Société estime qu'une variation de 1 %, toutes les autres variables restant constantes, aurait l'effet suivant sur le résultat étendu de la Société :

	2019	2018
Augmentation de 1 % du taux d'intérêt		
Résultat net	181 \$	182 \$
Autres éléments du résultat étendu	(1 002)	(875)
Avoir des membres	(821) \$	(693) \$

Une diminution de 1 % du taux d'intérêt aurait l'effet inverse sur le résultat étendu de la Société.

L'échéancier et les taux d'intérêt des placements, sauf ceux n'ayant pas d'échéance spécifique, s'établissent ainsi :

				Éc	héancier a	u 3′	1 décembr	e 20	19			
	Moins		Un à		Trois à		Cinq à		Plus de		Valeur	
	d'un an		trois ans		cinq ans		dix ans		dix ans		au bilan	
Placements Dépôts à terme Obligations	911	\$	1 536	\$	631	\$		\$		\$	3 078	\$
Prêts	3 093		179		704		47				4 023	
Autres placements	0 000		17.5		704				388		388	
Address placements	4 004	\$	1 715	\$	1 335	\$	47	\$	388	\$	7 489	\$
Total (en pourcentage)	53	%	23	%	18	%	1	%	5	%	100	%
Taux d'intérêt effectif	7.39	%	2.61	%	4.48	%	5.63	%		%	5.38	%
				É	chéancier a	u 31	l décembre	20	18			
	Moins		Un à		Trois à		Cinq à		Plus de		Valeur	
	d'un an		trois ans		cinq ans		dix ans		dix ans		au bilan	
Placements												
Dépôts à terme	306	\$		\$		\$		\$		\$	306	\$
Obligations			5 565		2 814		917				9 296	
Prêts	71		153		100		74				398	
	377	\$	5 718	\$	2 914	\$	991	\$		\$	10 000	\$
Total (en pourcentage)	4	%	57	%	29	%	10	%	-	%	100	%
Taux d'intérêt effectif	2.87	%	2.58	%	2.81	%	3.20	%		%	2.72	%

#### Exercice terminé le 31 décembre 2019

(en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

## 36 GESTION DES RISQUES (SUITE)

Pour gérer le risque de fluctuation de taux d'intérêt, la Société est dotée d'une politique de placement approuvée par son conseil administration, qui prévoit l'appariement de ses éléments d'actif et de passif. Les placements de la Société doivent respecter la structure de ses engagements financiers.

#### ii) Risque de change

Le risque de change est le risque que la valeur d'un instrument financier libellé en devises étrangères fluctue en raison de la variation des taux de change.

Les opérations de la Société sont effectuées en totalité en devises canadiennes, à l'exception de 869 \$ (1 182 \$ en 2018) d'actifs investis en devises étrangères. Au 31 décembre 2019, la Société estime qu'une augmentation de 10 % du taux de change des devises étrangères par rapport au dollar canadien, toutes les autres variables restant constantes, engendrerait une diminution de 64 \$ (86 \$ en 2018) du résultat étendu et des capitaux propres. Une diminution de 10 % du taux de change représente une somme équivalente à l'effet inverse.

## iii) Risque de marché boursier

Le risque de marché boursier est le risque que la valeur des instruments financiers varie par suite des fluctuations des prix du marché. Ces fluctuations peuvent être attribuables à des facteurs spécifiques à l'émetteur ou à des facteurs influant sur tous les instruments négociés sur un marché. Le risque maximum découlant des instruments financiers est équivalent à leur juste valeur. La Société gère ce risque par une diversification des titres détenus.

Au 31 décembre 2019, la Société estime qu'une hausse de 10 % du cours des actions, toutes les autres variables restant constantes, augmenterait le résultat étendu et l'avoir des membres de 1 538 \$ (1 302 \$ en 2018). Une diminution de 10 % aurait l'effet équivalent à l'inverse.

## B) Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque que les sources de liquidité deviennent insuffisantes pour respecter les versements prévus sur les passifs financiers. Afin de gérer ses exigences de trésorerie, la Société conserve les liquidités nécessaires en conformité avec sa politique de placement et en appariement avec ses engagements inscrits aux passifs. De plus, la Société conserve des titres facilement négociables pour pallier tout risque de liquidité.

L'échéance contractuelle des passifs financiers, des provisions liées aux contrats d'assurance et des taxes de vente de la Société s'établit ainsi :

_	Échéancier au 31 décembre 2019											
	Moins d'un an		Un à trois ans		Trois à cinq ans		Cinq à dix ans		Plus de dix ans		Valeur au bilan	
Provisions pour												
Sinistres en voie de règlement Primes non gagnées Commissions de réassurance	8 620 28 807	\$	1 795	\$	2 079	\$	119	\$		\$	12 613 28 807	\$
non gagnées Créditeurs	1 102 6 491										1 102 6 491	
TOTAL	45 020	\$	1 795	\$	2 079	\$	119	\$		\$	49 013	\$
				É	chéancier a	u 31	1 décembre	201	18			
<del>-</del>	Moins		Un à		Trois à		Cinq à		Plus de		Valeur	
	d'un an		trois ans		cinq ans		dix ans		dix ans		au bilan	
Provisions pour												
Sinistres en voie de règlement	7 348	\$	2 498	\$	2 105	\$	139	\$		\$	12 090	\$
Primes non gagnées	26 853										26 853	
Commissions de réassurance												
non gagnées	926										926	
Créditeurs	5 330										5 330	
Parts sociales	94										94	
TOTAL	40 551	\$	2 498	\$	2 105	\$	139	\$		\$	45 293	\$

#### Exercice terminé le 31 décembre 2019

(en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

## 36 GESTION DES RISQUES (SUITE)

### C) Risque de crédit et diversification

Le risque de crédit correspond au risque que des contreparties ou des débiteurs ne respectent pas leurs engagements envers la Société. Les politiques de placement et de financement de primes de la Société visent à limiter ce risque en assurant une diversification des contreparties ou des débiteurs, et une exposition limitée à un même émetteur. De plus, la politique de placement impose des minimums sur la cote de crédit des émetteurs

Le risque de crédit maximal associé aux instruments financiers correspond à la valeur comptable des actifs financiers, déduction faite de toute provision pour pertes. Conséquemment, la valeur comptable inscrite au bilan pour les instruments financiers correspond au risque de crédit maximal de la Société.

Au 31 décembre 2019, aucun actif financier ne représente 10 % et plus du total des placements de la Société.

Le tableau ci-dessous fournit des renseignements relatifs à la qualité du crédit des placements.

Obligations et dépôts à terme par niveau de qualité :	2019	2018
Cote de crédit		
AAA	681 \$	454 \$
AA	12 466	5 479
A	2 779	4 779
BBB	3 869	2 007
Inférieure à BBB	13	
R-1	138	350
Non noté	3 268	7 158
Total	23 214 \$	20 227 \$
Actions privilégiées et parts privilégiées par niveau de qualité :		
Cote de crédit		
P2	5 571 \$	4 711 \$
P3	1 380	1 065
Autre	1 923	1 780
Total	8 874 \$	7 556 \$

### 2) Risques d'assurance

Les risques les plus importants que la Société doit gérer à l'égard des contrats d'assurance sont les suivants :

## A) Risque de souscription

Le risque de souscription représente le risque selon lequel un prix établi est insuffisant, compte tenu du portefeuille de polices que la Société réassure, afin d'assurer un rendement adéquat pour les membres, comparativement aux objectifs de rentabilité de la Société. Ce risque peut relever d'une évaluation inadéquate du marché ou des coûts reliés aux sinistres. La Société s'est dotée de politiques de souscription et d'inspection des risques qui définissent ses limites de rétention et sa tolérance au risque. Lorsque les limites de rétention de la Société sont atteintes, la Société cède le risque excédentaire à son réassureur.

La Société gère ce risque au moyen d'analyses en comparant sa tarification à sa récente expérience et au taux du marché. Les hypothèses entourant la tarification sont révisées régulièrement et tiennent compte des coûts de la réassurance.

## B) Risque de réassurance

La Société a comme politique de réassurer ses contrats d'assurance afin de limiter son exposition à des pertes importantes. La réassurance ne dégage pas la Société de ses engagements envers ses détenteurs de police. Par conséquent, la Société est exposée au risque de crédit lié aux montants cédés au réassureur. Cependant, la Société surveille régulièrement la situation financière de son réassureur.

Le contrat de réassurance indique que la Société est sujette à une rétention nette de 600 \$ (600 \$ en 2018) par événement. De plus, l'ensemble des sociétés mutuelles membres du Groupe Promutuel Fédération de sociétés mutuelles d'assurance générale est protégé jusqu'à concurrence de 320 000 \$ (260 000 \$ en 2018) dans le cas où un seul événement donnerait lieu à une série d'indemnités.

#### Exercice terminé le 31 décembre 2019

(en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

## 36 GESTION DES RISQUES (SUITE)

#### C) Risque de réserves

La Société est exposée au risque que la provision pour sinistres en voie de règlement figurant au bilan consolidé soit éventuellement insuffisante. Le risque quant à la provision en assurance automobile et biens est plus circonscrit puisque l'estimation se base sur la somme assurée du bilan sinistré ou sur un devis de réparation et que le délai de règlement est relativement rapide. Le risque quant à l'assurance responsabilité est plus important.

## 3) Autres risques

En plus des risques d'assurance et financiers, la Société peut également faire face à d'autres risques pouvant générer des impacts défavorables sur ses activités et sur sa rentabilité, notamment des risques de nature opérationnelle, technologique, stratégique ou de conformité.

Dans l'optique de gérer adéquatement ces risques, la Société s'assure de mettre en place différents mécanismes de contrôle permettant d'identifier, d'évaluer et d'atténuer ceux-ci. De plus, la Société adopte une approche globale et coordonnée afin que la gestion des risques soit réalisée de façon intégrée, en tenant compte de l'interrelation et l'interdépendance des différents risques.

## 37 JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS FINANCIERS

La juste valeur des instruments financiers est le prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale entre des intervenants du marché à la date d'évaluation.

La Société utilise une hiérarchie de la juste valeur pour classer par catégorie les données utilisées dans les techniques d'évaluation pour mesurer la juste valeur. La hiérarchie comporte 3 niveaux :

Niveau 1 : Évaluation fondée sur les cours du marché (non ajustés) observés sur des marchés actifs

Niveau 2 : Techniques d'évaluation fondées sur une part importante de paramètres observables sur le marché

Niveau 3 : Techniques d'évaluation fondées sur une part importante de paramètres non observables sur le marché

	2019						
Autto Conservations and Eller Const. Co. N. Indicate and account	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3		Total		
Actifs financiers au bilan évalués à la juste valeur : Trésorerie et équivalents de trésorerie	2 036 \$		\$	\$	2 036	\$	
Placements disponibles à la vente	2 030 ¥	44 074	Ψ 2 691	Ψ	46 765		
riacements disponibles a la vente	2 036 \$		\$ 2 691	\$	48 801		
	2018						
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	}	Total		
Actifs financiers au bilan évalués à la juste valeur :							
Trésorerie et équivalents de trésorerie	5 183 \$		\$	\$	5 183	\$	
Placements disponibles à la vente		37 459	2 484		39 943		
	5 183 \$	37 459	\$ 2 484	\$	45 126	\$	
Actifs évalués à la juste valeur selon le niveau 3 :							
, ionio ovaluos a la juoto valour obien lo mivoda o .			2019		2018		
Solde au début de l'exercice			2 484	\$	2 964	\$	
Total des gains (pertes) comptabilisé(e)s :							
Autres éléments du résultat étendu			105		38		
Acquisitions			408				
Dispositions			(306)	)	(518)	)	
Solde au 31 décembre			2 691	\$	2 484	\$	

Il n'y a eu aucun transfert entre le niveau 1, 2 et 3 pour les exercices terminés les 31 décembre 2019 et 2018.

#### Exercice terminé le 31 décembre 2019

(en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

## 37 JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS FINANCIERS (SUITE)

Évaluation à la juste valeur

La juste valeur des instruments financiers est établie selon les méthodes suivantes :

- Les dépôts à terme, les prêts et autres placements sont évalués avec des techniques basées s elon l'actualisation des flux de trésorerie contractuels aux taux d'intérêt du marché pour des instruments comportant des conditions similaires.
- Les obligations et les sociétés en commandite sont évaluées avec des techniques d'évaluation fondées sur une part importante de paramètres observables sur le marché.
- La juste valeur de la participation dans le capital de Promutuel Réassurance et du fonds de garantie Groupe Promutuel Fédération est établie à partir de la valeur de rachat de ces participations puisqu'elles sont rachetables à un prix déterminable au moment de leur émission et ne peuvent être modifiées par les résultats financiers subséquents.
- La juste valeur de la trésorerie, des primes à recevoir et autres débiteurs, et des créditeurs est présumée correspondre à leur valeur comptable compte tenu de leur échéance à court terme ou que le taux d'intérêt de l'instrument se rapproche des taux en vigueur observables sur le marché.

## Sensibilité des instruments financiers classés dans le niveau 3

La Société effectue des analyses de sensibilité pour évaluer la juste valeur des instruments financiers classés dans le niveau 3. L'effet de la substitution de données non observables par une ou plusieurs hypothèses raisonnablement possibles n'entraîne pas une variation significative de la juste valeur des instruments financiers classés dans le niveau 3.

### 38 OPÉRATIONS CONCLUES AVEC LES PARTIES LIÉES

La Société est membre de Groupe Promutuel Fédération de sociétés mutuelles d'assurance générale. Elle participe au capital de Promutuel Réassurance ainsi qu'au fonds de garantie Groupe Promutuel Fédération (Fonds de garantie Promutuel avant l'entrée en vigueur de la loi sur les assureurs le 13 juin 2019). La Société détient des parts dans des sociétés en commandite ayant pour but la gestion du portefeuille de placements.

Les opérations de réassurance sont conclues avec Promutuel Réassurance. La Société participe à des régimes de retraite multi-employeurs à prestations définies regroupant Groupe Promutuel Fédération de sociétés mutuelles d'assurance générale et les sociétés mutuelles membres du Groupe. Le détail concernant les régimes de retraite est présenté à la Note 8.

Les autres transactions entre les parties liées, conclues dans le cours normal des affaires, sont les suivantes :

## Institutions du Groupe Promutuel Fédération de sociétés mutuelles d'assurance générale

	2019	2018
Indemnités et frais inhérents	1 000 \$	926 \$
Frais d'opérations	4 826	4 825
Frais de placement	9	10
Revenus de placement	182	46

## Rémunération des principaux dirigeants

Les principaux dirigeants incluent les administrateurs ainsi que les cadres de la Société. La rémunération cumulative des principaux dirigeants est :

Au 31 décembre 2019	Adminis- trateurs	Cadres	Total	
Avantages à court terme	198	\$ 922	\$ 1 120	\$
Avantages postérieurs à l'emploi		86	86	
Total de la rémunération au 31 décembre 2019	198	\$ 1 008	\$ 1 206	\$
Au 31 décembre 2018	Adminis- trateurs	Cadres	Total	
Avantages à court terme	166	\$ 771	\$ 937	\$
Avantages postérieurs à l'emploi		96	96	
Total de la rémunération au 31 décembre 2018	166	\$ 867	\$ 1 033	\$

## Glossaire de termes financiers

Certains termes figurant dans ce rapport financier sont employés dans le sens défini ci-dessous, lequel est propre au secteur canadien de l'assurance ou à Groupe Promutuel.

**CÉDER** Terme de réassurance servant à décrire l'achat par un assureur initial d'une assurance auprès du réassureur qui prend le risque à sa charge, afin de couvrir la totalité ou une partie d'un risque assuré par l'assureur initial.

**CESSION AU RÉASSUREUR** Pour chaque prime souscrite, un montant est versé au réassureur, selon le traité de réassurance en vigueur.

#### **COÛT DES SINISTRES**

- i) Indemnités et frais inhérents (bruts) Total des montants des sinistres engagés en vertu d'une police d'assurance, par suite d'un sinistre lié à un événement assuré, y compris les frais de règlements, tels que les frais d'experts, les frais internes et les frais juridiques.
- ii) Recouvrement du réassureur En conformité avec le traité de réassurance en vigueur, total des sommes recouvrées auprès du réassureur en ce qui concerne le règlement des sinistres.

**ÉVALUATION À LA JUSTE VALEUR** Évaluation qui a pour objectif de déterminer approximativement les montants auxquels les instruments financiers pourraient être échangés dans une opération courante entre des parties consentantes.

**FRAIS D'OPÉRATION** Incluent les frais d'exploitation (les frais d'administration principalement) et les frais d'acquisition (les frais de vente).

PARTS PRIVILÉGIÉES Éléments des capitaux propres de la Société, émis en conformité avec le règlement.

**PRIMES BRUTES GAGNÉES** En assurance de dommages, primes gagnées en fonction du temps écoulé, sans tenir compte de la réassurance.

**PRIMES NETTES GAGNÉES** En assurance de dommages, primes gagnées en fonction du temps écoulé, déduction faite des primes de réassurance.

PRIMES NON GAGNÉES En assurance de dommages, les primes non gagnées représentent la proportion des primes souscrites afférentes à la période de couverture restante à la clôture de l'exercice. Il s'agit d'un passif pour la société, car advenant le cas d'annulation de la police, la prime non gagnée est payable à l'assuré.

**PRIMES SOUSCRITES** En assurance de dommages, primes stipulées dans les contrats d'assurance conclus au cours de l'exercice, incluant les opérations effectuées avec des regroupements d'assureur, plus la réassurance acceptée.

**RÉASSUREUR** Assureur reprenant la totalité ou une partie d'un risque pris en charge à l'origine par l'assureur.

**RENDEMENT DES CAPITAUX PROPRES** Résultat net exprimé en pourcentage des capitaux propres moyens d'ouverture et de clôture.

**RÉSULTAT D'ASSURANCE** Résultat de l'exercice en cours des activités d'assurance. Aussi appelé « résultat technique ». Il s'agit des primes, moins les frais reliés aux sinistres engagés, moins les frais (opérations, taxes sur primes et revenus de commissions de réassurance).

**REVENUS DE COMMISSIONS DE RÉASSURANCE** Sommes reçues du réassureur en vertu du traité de réassurance en vigueur à titre de rétribution sur les primes cédées par la société mutuelle.

SINISTRES EN VOIE DE RÈGLEMENT Montant comptabilisé à titre de passif afin de couvrir le coût estimatif ultime du règlement des sinistres, incluant les sinistres subis, mais non déclarés, découlant d'événements survenus avant la fin de l'exercice, déduction faite des montants versés relativement à ces sinistres.

**TAXE SUR PRIMES** D'ordre provincial, cette taxe obligatoire est calculée sur les primes souscrites de l'exercice.

**TEST DU CAPITAL MINIMUM (TCM)** Normes minimales de capital à respecter à l'égard des sociétés d'assurance de dommages, établies selon les directives de l'Autorité des marchés financiers (AMF).

TRAITÉ DE RÉASSURANCE Entente en vertu de laquelle un assureur souscrit à son tour une assurance auprès d'un autre assureur pour la totalité ou une partie du risque qu'il assure. Malgré une telle entente, l'assureur demeure tout de même totalement responsable de ses engagements à l'égard de ses titulaires de contrats.

